



HAL
open science

La justice et la Justice dans Le Dernier Jour d'un condamné de Victor Hugo

Mathieu Bonomini

► **To cite this version:**

Mathieu Bonomini. La justice et la Justice dans Le Dernier Jour d'un condamné de Victor Hugo. Littératures. 2014. dumas-01011301

HAL Id: dumas-01011301

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01011301>

Submitted on 23 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Stendhal - Grenoble 3

UFR LLASIC

La justice et la Justice dans *Le Dernier Jour d'un condamné* de Victor Hugo

Mémoire de recherche pour le Master Lettres et arts du spectacle, spécialité Littératures

Présenté par

Mathieu BONOMINI

Sous la direction de

Mme Chantal MASSOL

Professeur

Année universitaire 2013-2014

Mémoire de M1 pour 18 crédits, mention Bien

Parcours Littératures de l'Antiquité au XXI^e siècle

Université Stendhal - Grenoble 3

UFR LLASIC

**La justice et la Justice dans *Le Dernier Jour d'un condamné* de Victor
Hugo**

Mémoire de recherche pour le Master Lettres et arts du spectacle, spécialité Littératures

Présenté par

Mathieu BONOMINI

Sous la direction de

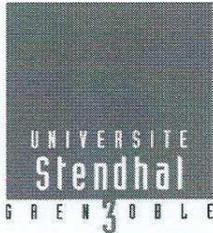
Mme Chantal MASSOL

Professeur

Année universitaire 2013-2014

Mémoire de M1 pour 18 crédits, mention Bien

Parcours Littératures de l'Antiquité au XXI^e siècle



Déclaration anti-plagiat
Document **à scanner** après signature
et **à intégrer** au mémoire électronique

DECLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : BONOMINI..... PRENOM : MATHIEU.....

DATE : 18/05/14..... SIGNATURE : 

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	5
I) Force et moyens rhétoriques du roman	10
A/ PRÉSENCE ET JUGEMENT DE L'AUTEUR	10
a) Un auteur et un personnage appartenant au peuple	10
b) Le personnage en tant qu'humain	13
c) Une visée politique	14
B/ PERCEPTION DE LA PEINE DE MORT	17
a) Par le narrateur.....	17
b) Par l'auteur	20
c) Par l'homme libre	22
C/ PORTÉE DU TEXTE	23
a) Convaincre	23
b) Persuader	25
II) Justice et peine de mort d'après Victor Hugo.....	32
A/ CE QU'EST ET CE QUE DOIT ÊTRE LA JUSTICE	32
a) Rétrospective et prospective	32
b) De la justice à l'auto-justice	34
B/ LA PLACE DE L'HOMME DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE	37
a) Droit et devoir comme insertion sociale.....	37
b) Manichéisme entre justice et peine de mort	39
Conclusion	42
Annexes	44
Bibliographie	46
ŒUVRES DE OU AVEC LA PARTICIPATION DE VICTOR HUGO (V.H.)	46
OUVRAGES SUR VICTOR HUGO	46
OUVRAGES SUR LA RHÉTORIQUE	47
AUTRES OUVRAGES	48
I) SUR LA JUSTICE	48
II) SUR LA PEINE DE MORT	49
III) SUR LE PATHOS	51

Introduction

Parler de Victor Hugo revient tôt ou tard à parler de la peine de mort. Le combat de Victor Hugo, né en 1802 et mort en 1885, contre elle a occupé une partie de ses œuvres fictives, biographiques (la plus célèbre, quoique romancée, étant *Claude Gueux* en 1834), autobiographiques même, et politiques. Ce n'est qu'en 1981 que Robert Badinter demandera l'abolition de la peine de mort en France à l'Assemblée nationale, et l'obtiendra. Victor Hugo est l'homme de cette affaire politique au XIX^e siècle. Sa confrontation à la peine capitale commence dès son enfance, au cours de laquelle il assiste à la dernière marche de plusieurs condamnés, à la préparation d'une guillotine en vue d'une exécution en 1808 (il avait alors six ans), et à l'exécution des insurgés¹. Il écrit à ce sujet :

[...] ils passaient, glacés de terreur, près de têtes coupées déjà desséchées ou saignant encore, de bras et de mains cloués à d'autres arbres, affreux épouvantails qui disaient aux tueurs de grandes routes : “Voilà² !”

Puis, en 1812, c'est son parrain Lahorie qui est fusillé pour conspiration³. La violence légalisée et normalisée par la justice lui fait encore horreur dans un souvenir d'adolescence où il assiste au marquage au fer rouge d'une jeune domestique, en 1818 ou 1819⁴.

Les principes de la justice deviennent ennemis de ceux de Victor Hugo qui la verra comme une entité rapprochant les hommes de Dieu, mais une entité à réformer. Il distingue clairement loi humaine et loi divine, sur laquelle on ne doit pas empiéter : « Même la loi humaine a cloué la loi divine⁵ ! ». En 1812, « pour les parricides – meurtre ou tentative – auxquels restent assimilés les attentats sur la personne du Roi ou de l'Empereur, le code ajoute à la mort le tranchement du poing droit⁶ ». Outre l'acte

1 MELKA, Pascal. *Victor Hugo : un combat pour les opprimés : étude de son évolution politique*. Paris : Compagnie Littéraire-Brédys, 2008, p. 82

2 HUGO Adèle, V.H. (Victor Hugo). *Victor Hugo raconté par Adèle Hugo*. Plon : Les mémorables, 1985, I, 6, p. 123

3 HUGO Adèle, V.H. *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. Paris : Éditions J. Hetzel et Cie/A. Quantin, 1885, I, 22, p. 166

4 MELKA, Pascal. *Victor Hugo : un combat pour les opprimés, op. cit.* p. 83

5 V.H. *Actes et paroles (Les 4 volumes) : Nouvelle édition augmentée*. Arvensa Éditions, 2014, p. 312

6 V.H. *Le Dernier Jour d'un condamné*, suivi de *Claude Gueux et de L'Affaire Tapner. Préface de Robert Badinter*. Commentaires de Guy Rosa. Paris : Le Livre de Poche, 1989, p. 273

Nous nous référons par la suite à cette édition avec la mention DJ.

inutile et la barbarie que dénonce Hugo, le tranchement symbolique de la main s'appuie sur des lois divines pour atteinte au sacré, lois que la justice humaine s'octroie. La justice hiérarchise les abus de l'individu sur le plan social et humain, et trouve son apogée dans la peine de mort. « Plus tard, vers 1825, ses idées sont plus assises, il connaît mieux la technique de son art, il n'éprouve plus le besoin de revoir aussi souvent ses œuvres¹ ». Grâce à son savoir-faire, Victor Hugo combat toute sa vie la peine de mort jusque sur le plan politique et factuel : il défend à ses débuts Barbès en 1839, Lecomte et Henri en 1846, les assassins du général Bréa en 1849, jusqu'à son propre fils en 1851 puis, durant son propre exil, Tapner² en 1854. Il ne cessera depuis de plaider cette cause.

La peine capitale consiste, par définition, à éliminer celui qui n'est plus digne de la société. Ce n'est pas forcément celui qui n'est plus sûr pour ses pairs. Les personnes sujettes à des maladies mentales pouvant les rendre dangereuses ne sont pas responsables de leurs actes et tombent sous le joug de la psychiatrie. La peine capitale "retire" celui qui a failli, et juge non sur la possibilité de tuer mais sur le passé de tueur. Dans le cas de la tentative de meurtre, elle peut même châtier sur une possibilité passée. Aussi ne punit-elle pas foncièrement l'individu mais l'acte.

La peine de mort est, telle que la définit Dante, la loi du talion³ qui permet de tuer qui a déjà tué, sur la logique du juste retour des choses. La justice elle-même, qui punit selon la gravité de l'acte reproché, use de la loi du talion. Notre justice française actuelle punit universellement (par emprisonnement) l'acte criminel, selon sa gravité. L'acte s'inscrit dans un code, le Code Pénal en l'occurrence, qui établit sa gravité et la peine encourue, dont la "monnaie" est une durée d'emprisonnement à purger. Ces codes n'étant pas clairement établis au XIX^e siècle, la peine du condamné peut encore être sujette au "troc", c'est-à-dire que l'on peut faire appel à sa commuabilité si elle n'est pas trop importante. Victor Hugo tentera, en sa qualité de défenseur, de commuer des peines capitales en peine d'emprisonnement à perpétuité. Qui plus est, la justice du XIX^e siècle ne se limite pas à l'emprisonnement et à la peine capitale. Le bagne est encore possible,

1 DUBOIS, Pierre. *Bio-bibliographie de Victor Hugo : de 1802 à 1825*. Université de Paris (1896-1968). Paris : H. Champion, 1913, préface, IV

2 Tout un dossier est consacré à l'affaire Tapner, la plus célèbre à laquelle s'est confronté Victor Hugo, dans notre édition du *Dernier Jour*. Hugo manque d'obtenir la grâce de Tapner qui est toutefois exécuté sur l'insistance de Lord Palmerston. Hugo lui écrit une lettre amère lisible page 205.

3 Définition remontant à la *Bible*, qu'il met en application dans son actualisation de l'au-delà mythologique dans *La Divine Comédie*. Victor Hugo ne voit qu'une « vieille et inintelligente loi du talion » (V.H. *Actes et paroles*, op. cit. p. 311)

ou la mutilation, ou encore le marquage.

La justice est une façon subjective de punir, possédant de nombreux moyens dont une forme extrême que l'on appelle la peine capitale jusqu'à la fin du XX^e siècle en France. Subjective, car elle est l'expression d'une rancune de la société qui, comme le dénonce Hugo, tient à punir et non à guérir : « Elle [la justice] ne doit pas “punir pour se venger” ; elle doit *corriger pour améliorer*¹ ». Paradoxalement, cette volonté de punir jusqu'à la mort est l'expression d'une empathie, car l'État tente alors de punir humainement et justement, dans la mesure où il y a délibération et décision, un acte inhumain ; le principe de la justice est de se mettre à la place du plaignant (par défaut, la famille de la victime dans le cas du meurtre), et de faire subir au meurtrier la peine qu'il pourrait réclamer. Chaque réquisitoire s'adresse au peuple en sous-entendant cette question qui ne peut ne pas concerner chacun : « S'il avait tué votre fils ? ». Cela dit, le combat de Victor Hugo commence ici : « punir humainement et justement » par la mort, ai-je écrit, quel que soit l'acte réprimandé, est inhumain. La justice se voit comme sujet plaignant et a indubitablement ses failles si l'on suit de trop près son protocole originel de subjectivité. La peine de mort relève d'un manque de lucidité de sa part. Par exemple, le crime passionnel est puni comme n'importe quel autre au XIX^e siècle. La subjectivité de la justice amène encore à comprendre le ou les plaignants, sans tenir compte de ce qui a amené la personne à tuer. Victor Hugo signale dans *Claude Gueux* que si l'individu est coupable, la société l'est aussi : « La nature a mal ébauché, l'éducation a mal retouché l'ébauche² ». Mais la légitimité de la “justice meurtrière” s'appuie essentiellement sur cette idée de légitime défense, comme si elle était directement victime.

La justice est bien sûr motivée. Elle n'est pas un principe de loi apparu sans réflexion de la part des gouvernants. Elle agit ainsi pour obtenir réparation du crime. La justice, alors que l'État devient plaignant, établit un dommage causé à l'ensemble de la société. Le tribut doit être payé à la société, sans compter les actuels dommages et intérêts dus aux victimes ou aux plaignants. La peine capitale se situe encore à son niveau extrême en ce qu'elle déclare le crime irréparable. Le meurtre étant, bien sûr, irréparable, la peine capitale, ne pouvant réparer l'objet, élimine le sujet. C'est le fait qui est jugé, davantage que le criminel. Il n'y a de place ni pour son point de vue (remords,

1 V.H. *DJ*, préface de V.H. p. 32

2 V.H. *DJ*, p. 186

peur de la mort, volonté de réinsertion sociale), ni pour des circonstances atténuantes. Tout cela apparaîtra plus tard, le combat contre la peine de mort commençant canoniquement avec celui de Victor Hugo.

Victor Hugo refuse l'idée d'une société qui tue. La justice devient vengeance si elle fait subir au criminel ce qu'elle lui reproche. Elle devient ainsi criminelle si elle juge tout aussi violemment que le crime même. Il insiste sur le fait que la peine de mort est inhumaine : « [...] il arrive ceci, réfléchissez-y, messieurs, que la loi épouvante la conscience¹ ! ». La justice émane d'une conscience collective qui ne vaut pas celle de l'individu : il est facile d'imaginer et d'organiser la mise à mort, mais tant qu'on ne l'a pas personnellement vue, on ne sait pas ce que c'est. Il faut voir la mort pour y être confronté, tout comme nous y confrontons les condamnés. Cela n'empêche pas la foule de se déplacer et de prendre plaisir à la mort du condamné. Victor Hugo décrit une « horrible foule buveuse de sang² » et une société qui, au nom de l'exemple, déteint sur elle. C'est pourquoi là « où la peine de mort est prodiguée, la barbarie domine³ ». Toute la justice doit être réformée pour abolir la peine de mort. Hugo en est conscient et en appelle avant tout au changement de mœurs pour atteindre la conscience populaire. Il s'attache à dénoncer la peine de mort, quelle qu'elle soit, et montre son aversion pour d'autres actes cruels (par exemple, le marquage de la domestique : « [...] j'aurai toujours dans l'âme l'épouvantable cri de la suppliciée⁴ »).

Dans une nouvelle, *Claude Gueux*, et un roman, *Le Dernier Jour d'un condamné*, journal fictif, Victor Hugo met en scène la peine de mort et sa perspective dans des fictions très ancrées dans la réalité : *Claude Gueux* est tiré d'un fait réel et *Le Dernier Jour d'un condamné*, que nous écrirons plus simplement *Dernier Jour*, est écrit en quarante-neuf courts chapitres par un condamné fictif et peut concerner n'importe qui (ayant une femme et une fille si l'on est pointilleux). Les motivations de Hugo convergent vers cette idée de la justice qui ne correspond pas toujours à ce qu'elle doit être. Une justice se veut universelle, être la même pour tous. Cependant, la justice n'est pas la même sur le plan géographique, et elle est réfutable sur le plan moral. Elle évolue encore sur le plan historique, selon les mœurs de l'époque. *Le Dernier Jour* présente, comme le titre l'indique, un jour unique continuellement présent à l'époque de Victor

1 V.H. *Actes et paroles*, op. cit. pp. 137-138

2 V.H. *DJ*, 30, p. 120

3 V.H. *Actes et paroles*, op. cit. p. 137

4 P. MELKA. *Victor Hugo : un combat pour les opprimés*. op. cit. p. 83

Hugo : le jour d'un condamné lors duquel il mourra. Nous nous intéresserons particulièrement à cet ouvrage pour ce qu'il pourra nous apporter sur la mise en scène, par Hugo, de ce que celui-ci tient à dénoncer. Victor Hugo tient en effet à montrer que la justice ne correspond pas humainement à ce qu'elle doit être. Il montre pour cela que le condamné est avant tout humain et mérite une justice véritable. Il s'agit pour nous de nous demander comment *Le Dernier Jour* crée la valeur "justice", à partir de la dénonciation de ce qu'elle est dans les faits. Autrement dit, comment Victor Hugo avance-t-il une morale qui n'est pas légale ? Que l'on s'imagine ou non à la place de ce condamné abstrait, nous verrons que par la force et les moyens rhétoriques de cette œuvre, Hugo lui-même ne fait qu'un avec elle. Il donne de plus amples explications quant à la cause qu'il défend dans une importante préface. Nous jugerons alors des différences entre justice et peine de mort, puisque la peine de mort ne fait assurément pas partie d'une justice digne de ce nom pour Victor Hugo.

I) Force et moyens rhétoriques du roman

Victor Hugo laisse dans toutes ses œuvres la sensibilité et l'engagement qui le caractérisent. Ce roman en particulier témoigne d'une présence imposante de l'auteur dans son style et dans sa démarche. La raison d'être du *Dernier Jour* est d'être lu, de changer la vision des choses du lecteur, mais surtout de changer les lois dénuées d'humanité qui peuvent être bousculées par l'avis populaire.

A/ PRESENCE ET JUGEMENT DE L'AUTEUR

a) Un auteur et un personnage appartenant au peuple

Victor Hugo, comme il le revendique dans la préface de *Cromwell*, sa deuxième pièce de théâtre, est un auteur populaire et recherche « le grotesque au revers du sublime¹ » dans le monde. Il s'attache en effet à décrire le peuple à travers les extrémités du beau et du laid, au milieu desquels l'individu évolue et trouve sa place. En clair, c'est le peuple qui détient le véritable pouvoir. « Auteur populaire » n'est ici nullement péjoratif ou gage de facilité, mais signifie « près du peuple ». À partir de cette proximité, Victor Hugo compte traiter le peuple avec un maître mot : humanité. Le peuple est ce qui doit représenter l'humanité. L'humain dans le bon sens du terme représente pour lui tout ce que notre intellect peut faire au service de la morale. La peine de mort doit son existence au souci d'apporter une morale à partir de l'égalité des hommes, puisque nous sommes tous égaux devant la mort ; mais elle est pour Hugo une morale pervertie au détriment de son humanité. Une justice qui sert le peuple doit être fondée sur des principes humains.

Dans *Le Dernier Jour*, le condamné à mort fait le récit de sa condamnation et de son incarcération, en particulier lors de son dernier jour, à la première personne. Le choix de Hugo, qui fait que le point de vue dans l'histoire soit celui d'un condamné ayant tout perdu, estime, espoir et liberté, n'ayant plus aucun pouvoir, ayant tout juste la

¹ V.H. *Œuvres complètes de Victor Hugo, Volume 1, Cromwell*. Paris : Houssiaux, 1864, p. 291
Le sublime et le grotesque, c'est le mélange des genres et l'expression de l'homme, soit la sensibilité et le monde vu comme un drame qui doit mêler « le grotesque au revers du sublime ». Cela rejoint *Le Dernier Jour* dans l'expression dramatique de la sensibilité d'un homme.

capacité de regretter, n'est pas anodin : « À ce moment suprême où je me recueille dans mes souvenirs, j'y retrouve mon crime avec horreur ; mais je voudrais me repentir davantage encore. J'avais plus de remords avant ma condamnation ; depuis, il semble qu'il n'y ait plus de place que pour les pensées de mort¹ ». Il aurait pu prendre celui d'un juré connaissant bien l'affaire, pouvant la juger puis délibérer, représentant la justice et ayant plein pouvoir. Mais, au contraire, donner la parole à un mort en sursis, montrer sa souffrance directement à partir de ses pensées, est une façon ostentatoire et directe de montrer tant la souffrance d'un seul individu provoquée par tous, que celle de tous ceux qui se trouvent dans la situation de cet homme sans nom. L'unique chapitre titré, le chapitre 47, « Mon histoire », est déclaré manquant. Victor Hugo a été critiqué pour son choix de ce personnage sans passé et sans identité. Comment peut-on se rapprocher d'un tel personnage, qui n'est plus qu'un fantôme ? C'est là toute l'œuvre et la mise en scène de Hugo :

Le trait de génie de Hugo consiste [...] à donner un sentiment de déjà vu, à permettre la connivence avec le lecteur, tout en refusant de donner une identité à son personnage. Le récit à la première personne facilite la disparition du nom, mais cette disparition n'est pas soulignée et elle paraît naturelle : il est normal que le condamné n'ait pas d'identité parce que tout le monde - tous les pauvres du moins - peut se retrouver dans sa situation².

Ce personnage incarne la situation même du condamné à mort, et le journal fictif procède comme un traité moral qui, plutôt que de dénoncer politiquement la peine de mort, dénonce les sentiments inhumains, viscéraux, auxquels on peut soumettre une personne au nom de la justice. L'inhumanité de la justice inflige la peur de la mort, qui est au moins aussi grave, si l'on considère l'importance qu'accorde Hugo à la torture mentale, que la mort elle-même.

Le journal, forme prétendument initiale de ce roman, est l'objet dont se sert Hugo (le condamné en est le sujet et rédacteur fictif) et s'adresse à quiconque peut le lire. Un journal personnel n'a d'autre vocation que de rendre compte de la vie d'un homme. Celui-ci, en l'occurrence, est le journal d'une fin de vie. Ce support représente parfaitement l'homme du peuple, le *quidam*, et s'adresse directement à un public populaire. Victor Hugo en fait un journal par et pour le peuple : par les écrits de l'homme du peuple, le banni de ce monde, il s'adresse à toute la population pour

1 V.H. *DJ*, 34, p. 128

2 BERNARD, Mathilde. *Le Dernier Jour d'un condamné et autres textes sur la peine de mort*. Paris : Hatier, 2012, p. 187

atteindre le plus grand public, mais aussi la conscience de l'État qui réside dans le peuple. Les magistrats gèrent le pays mais seul le peuple électeur vit et fait vivre le système mis en place : il est directement placé devant les faits de la justice puisque ceux-ci le concernent. Hugo, par le biais du roman et de son personnage, est la voix du peuple, non des dirigeants. Les magistrats sont les rédacteurs des lois alors que le peuple alimente ces lois. Le peuple vit à travers ces lois et est ainsi sensible à leurs exécutions. Dans ce journal, un narrateur unique s'adresse à lui et revendique son existence et ses souffrances, avec toute la subjectivité que le journal permet. Il est la transition directe du monologue intérieur vers le lecteur.

Le jugement de Victor Hugo sur la peine de mort est fortement intérieur puisqu'il provient directement d'un état de conscience. *Le Dernier Jour* fait avant tout appel à la conscience du lecteur. Il serait facile d'accorder sa grâce à cet homme ; il espère être gracié dans les chapitres 15, 29, 40 et 49, soit jusqu'à la toute fin : « Ô ma grâce ! ma grâce ! on me fera peut-être grâce. Le roi ne m'en veut pas. Qu'on aille chercher mon avocat ! vite l'avocat¹ ! ». Le lecteur doit voir que ces souffrances peuvent être empêchées, et que tout homme du peuple est le premier à en décider. Hugo montre par ailleurs le condamné comme un citoyen mis au ban de la communauté, innocent littéralement pioché entre d'autres personnes et dorénavant phénomène de foire :

Tout ce peuple rira, battra des mains, applaudira. Et parmi tous ces hommes, libres et inconnus des geôliers, qui courent pleins de joie à une exécution, dans cette foule de têtes qui couvrira la place, il y aura plus d'une tête prédestinée qui suivra la mienne tôt ou tard dans le panier rouge. Plus d'un qui y vient pour moi y viendra pour soi².

Le citoyen peut alors facilement s'imaginer à la place de ce condamné qui se rapproche identitairement de lui. Le citoyen est lui-même mis en garde, car appelé à être consciencieux tant pour les autres que pour lui-même. Le condamné reflète par sa simple perception tout le jugement de Victor Hugo concernant la peine capitale. La terreur du condamné ne s'explique que par des instincts de survie impossibles à satisfaire (notamment ses désirs d'évasion), et il est suffisant de le constater pour se révolter, plus encore si l'on fait partie du lectorat populaire. *Le Dernier Jour* s'attache à ce que l'on perçoive consciemment ce qu'est une condamnation suivie de la peine de mort.

1 V.H. *DJ*, 29, p. 118

2 V.H. *DJ*, 45, p. 141

b) Le personnage en tant qu'humain

Le condamné n'a ni nom ni passé connu, mais il a assurément eu une vie¹ et exprime ses souffrances à travers sa personnalité et son caractère : quoiqu'il éprouve perpétuellement l'angoisse comme n'importe qui dans sa situation, il tente de rester lucide et expose ses idées selon sa vision des choses en tant qu'homme anciennement libre, lentement détruit par l'emprisonnement et la proximité de la mort. Que savons-nous au juste de ce condamné ? Nous connaissons tout de même le plus important pour un homme : la famille, les premières amourettes, le milieu social : nous savons qu'il est cultivé car il connaît quelques mots de latin (« Ma jeunesse, ma docilité, les soins de l'aumônier de la prison, et surtout quelques mots en latin que j'adressai au concierge, qui ne les comprit pas, m'ouvrirent la promenade une fois par semaine² ») et l'argot lui répugne (« Ils m'apprennent à parler argot, à *rouscailler bigorne*, comme ils disent. C'est toute une langue entée sur la langue générale comme une espèce d'excroissance hideuse, comme une verrue³ »). La consistance du personnage, même si l'on sait très peu de choses sur lui, confère un certain réalisme à ce témoignage à la première personne, et confronte l'homme à sa condition d'être humain, face à la mort qui attend tout homme : « *Les hommes*, je me rappelle l'avoir lu dans je ne sais quel livre où il n'y avait que cela de bon, *les hommes sont tous condamnés à mort avec des sursis indéfinis*⁴ ».

Le condamné écrit dans son journal ce qu'il ressent et montre que dans sa faiblesse, mais aussi dans sa force, il est tout à fait humain. À travers les privations et l'enfermement, les colères et les désirs, la peur de la mort empoisonne ses pensées. Les allégories dont se sert Hugo sont les visions du personnage lorsque sa raison vacille : l'enfer de la prison devient un cauchemar éveillé. Avec quelques jours passés en son sein, « la prison est une espèce d'être horrible, complet, indivisible, moitié maison, moitié homme. [Le condamné ajoute :] Je suis sa proie ; elle me couve, elle m'enlace de tous ses replis⁵ ». Le condamné est un être humain encagé tel un animal, destiné à la mort et surveillé entre quatre murs. Il exprime par ailleurs son effroi par une abondante

1 Qu'importe la fiction lorsqu'elle est censée représenter la réalité ?

2 V.H. *DJ*, 5, p. 70

3 V.H. *DJ*, *ibid.*

4 V.H. *DJ*, 3, p. 68

5 V.H. *DJ*, 20, p. 98

ponctuation, qui rend les paroles vivantes de l'agonie précédant la mort : « J'arrive à Longjumeau. Un gendarme passe ; il me demande mon passeport... Je suis perdu ! Ah ! malheureux rêveur, brise donc d'abord le mur épais de trois pieds qui t'emprisonne ! La mort ! la mort¹ ! ». D'autres éléments montrent le condamné d'autant plus humainement qu'il ressent et pense jusque dans sa chair et son âme : ses nombreuses pensées sont finalement chapitrées mais mêlées en un flot ininterrompu où se retrouvent les faits actuels (lui en prison), ses rétrospections de narrateur, et les pensées de mort que l'on retrouve à peu près partout. Les pensées peuvent aller jusqu'à la douleur physique :

Une violente douleur de tête. Les reins froids, le front brûlant. Chaque fois que je me lève ou que je me penche, il me semble qu'il y a un liquide qui flotte dans mon cerveau, et qui fait battre ma cervelle contre les parois du crâne. J'ai des tressaillements convulsifs, et de temps en temps la plume tombe de mes mains comme par une secousse galvanique. Les yeux me cuisent comme si j'étais dans la fumée. J'ai mal dans les coudes. Encore deux heures et quarante-cinq minutes, et je serai guéri².

Le condamné n'estime pas sa condamnation injuste, simplement il en souffre. Les souffrances sont séparées de l'idée qu'elles sont méritées et s'attachent exclusivement à montrer son humanité.

Ce condamné est désespéré mais rêve toutefois d'évasion³. Il fait preuve à proprement parler d'« évasion de l'esprit » comme seul en est capable un être humain. Il est également capable d'humour noir : « Alors j'ai ri horriblement aussi, moi, et j'ai dit au prêtre : – Eux les chapeaux, moi la tête⁴ ». Il subit toutes les torsions et mises à l'épreuve de l'esprit à travers l'obsession de l'inacceptable, de l'insupportable, et ses affolements répétés. Toute cette émotion fait face à l'inhumanité de la peine de mort. Le personnage doit être également humain pour rendre compte de ce que l'on fait subir à un homme, même si on aura tâché de le déshumaniser. Il nous incite donc à faire preuve d'humanité puisque nous en manifestons facilement à l'égard d'un humain, et ainsi à lui éviter des tourments et un supplice qui relèvent de l'inadmissible.

c) Une visée politique

Victor Hugo, en s'attaquant à la peine de mort, s'attaque à un régime en cours,

1 V.H. *DJ*, 17, p. 96

2 V.H. *DJ*, 38, pp. 130-131

3 V.H. *DJ*, 17, p. 96

4 V.H. *DJ*, 48, p. 146

qui lui résistera considérablement. Les choses ne changent que difficilement, car les pensées elles-mêmes changent difficilement. « J'ai essayé, selon la mesure de mes forces, d'introduire dans ce qu'on appelle la politique la question morale et la question humaine », écrit-il en 1874 dans sa *Lettre à Alphonse Karr*. Hugo doit s'attaquer à la mentalité où il voit une absence de moralité. Par-dessus tout, il ne voit qu'une pseudo-justice : « Il se passera du temps encore avant que la justice des hommes ait fait sa jonction avec la justice¹ ». Cette justice est, pour Hugo, une justice transcendante qui ne se confond pas avec la justice des hommes. Elle est un idéal qui n'est pas atteint. *Le Dernier Jour* tend à réveiller les consciences en montrant que la *catharsis* des exécutions publiques n'en est pas une. Au contraire, elle déchaîne les passions les plus dangereuses et la barbarie : ce serait plutôt une *anti-catharsis*² ratée. La *catharsis* échoue dans la mesure où la violence à laquelle assiste le public existe non pas pour susciter le dégoût, mais au contraire suscite le spectacle en soi. Cela apporte la cruauté lorsque l'on arrive à faire de la mort d'un homme un commerce : « Des marchands de sang humain criaient à tue-tête³ : – Qui veut des places⁴ ? ». C'est ce que dénonce Hugo dans ce roman que l'on peut aussi voir comme un traité de sensibilité. Qui plus est, « toute argumentation présuppose le contact des esprits, que des institutions sociales et politiques peuvent favoriser ou empêcher⁵ ». S'adresser au peuple revient à s'adresser à toute la société, et à prendre appui sur elle en partageant l'opinion qu'on a d'elle.

Le Dernier Jour ne s'adresse pas seulement au peuple. À plusieurs reprises, le condamné pense au roi : « Il est singulier que je pense sans cesse au roi⁶ ». Victor Hugo souligne ici le fait que le roi est un humain de même nature que le condamné, si ce n'est qu'il est son opposé en société : « Il y a dans cette même ville, à cette même heure, et pas bien loin d'ici, dans un autre palais, un homme qui a aussi des gardes à toutes ses portes, un homme unique comme toi dans le peuple, avec cette différence qu'il est aussi

1 V.H. *L'Homme qui rit*. Édition établie et annotée de Roger Borderie. 848 p. Paris : Gallimard, 2002, II, 4, 8, p. 506

2 « Selon une théorie de Brecht, l'absence de résolution d'une action cathartique exigerait du public qu'il prenne des mesures politiques dans le monde réel afin de combler le manque affectif qu'il éprouve » (KHARBE, Ambreen Safder. *English Language and Literary Criticism*. New Delhi (India) : Discovery Publishing House PVT. LTD., 2009, p. 195)

3 Faut-il y voir un jeu de mot ? Cela les apparenterait au bourreau.

4 V.H. *DJ*, 48, p. 146

5 PERELMAN, Chaïm. *L'empire rhétorique : rhétorique et argumentation - 2e éd. augmentée d'un index*. Paris : J. Vrin, 2002, p. 29

6 V.H. *DJ*, 40, pp. 132-133

haut que tu es bas¹ ». En dehors du respect qu'on lui accorde, « cet homme est de chair et d'os comme [le condamné]² ». La comparaison du condamné avec le roi fait directement appel à ce dernier pour souligner le gâchis que représente l'exécution d'un homme tombé bas socialement, et surtout pour faire appel à sa propre humanité, dans sa toute-puissance : « Et pour qu'à l'instant même l'horrible échafaud s'écroulât, pour que tout te fût rendu, vie, liberté, fortune, famille, il suffirait qu'il écrivît avec cette plume les sept lettres de son nom au bas d'un morceau de papier, ou même que son carrosse rencontrât ta charrette ! – Et il est bon, et il ne demanderait pas mieux peut-être, et il n'en sera rien³ ! ». Le roi pense et est empathique comme tout autre. S'il était l'ami du condamné, le laisserait-il mourir ? Une subjectivité positive peut contrer une subjectivité négative. Par ailleurs, cette opposition des extrêmes est typiquement hugolienne et met en valeur la chute de l'homme vers son statut de condamné.

Victor Hugo s'adresse à de nombreuses personnes en particulier, à travers les pensées de son personnage. Il s'adresse pour finir aux geôliers dans *Le Dernier Jour*. Ces personnes sont également parfaitement humaines et simples rouages de la société. Par négligence ou par ignorance, l'on ne s'adresse pas toujours au condamné comme s'il était sensible : « Criminel, avez-vous bon cœur⁴ ? ». Mais dans l'ensemble, les geôliers et exécuteurs sont tout à fait attentionnés et humains. Tandis qu'on découpe son col : « À cette précaution horrible, au saisissement de l'acier qui touchait mon cou, mes coudes ont tressailli, et j'ai laissé échapper un rugissement étouffé. La main de l'exécuteur a tremblé. – Monsieur, m'a-t-il dit, pardon ! Est-ce que je vous ai fait mal ? Ces bourreaux sont des hommes très doux⁵ ». Bien sûr, le processus n'en est que plus monstrueux car nous avons une forme d'humanité dans la mise à mort. C'est à cela que le narrateur reconnaît le jour qui sera son dernier :

Pendant que j'écrivais tout ceci, ma lampe a pâli, le jour est venu, l'horloge de la chapelle a sonné six heures. – Qu'est-ce que cela veut dire ? Le guichetier de garde vient d'entrer dans mon cachot, il a ôté sa casquette, m'a salué, s'est excusé de me déranger et m'a demandé, en adoucissant de son mieux sa rude voix, ce que je désirais à déjeuner... Il m'a pris un frisson. – Est-ce que ce serait pour aujourd'hui ? C'est pour aujourd'hui ! Le directeur de la prison lui-même vient de me rendre visite. Il m'a demandé en quoi il pourrait m'être agréable ou utile, a exprimé le désir que je n'eusse pas à me plaindre de lui ou de ses subordonnés, s'est informé avec intérêt de ma santé et de la façon dont j'avais passé la nuit ; en me quittant, il m'a appelé *monsieur* ! C'est

1 V.H. *DJ*, 48, p. 146

2 V.H. *DJ*, *ibid.*

3 V.H. *DJ*, *ibid.*

4 V.H. *DJ*, 32, p. 123

5 V.H. *DJ*, 48, p. 144

pour aujourd'hui¹ !

Cela conduit l'apostrophe de Hugo jusque sur les fondements de la société et les lois qui la forgent. Il est par ailleurs difficile de ne pas faire de parallèle entre ces exécuteurs et le narrateur, qui ont un point en commun : aucun n'est dénué d'humanité mais tous sont des tueurs.

B/ PERCEPTION DE LA PEINE DE MORT

a) Par le narrateur

Hors préface, *Le Dernier Jour* est une œuvre à focalisation interne. C'est un récit subjectif qui conduit le lecteur à s'identifier au narrateur-personnage, à travers les pensées de celui-ci et non à travers son vécu. Le regard que porte le narrateur sur la mort n'est pas celui que nous portons habituellement sur elle. L'idée de la mort nous accompagne, mais la mort n'est jamais concrète tant que l'on vit librement et que l'on ignore quand viendra notre dernier souffle. L'annonce de la mort, au contraire, suspend toutes les pensées, par extension la vie, focalisées sur l'instant fatidique. En même temps, une mort administrée d'une telle façon est difficilement concevable : le narrateur espère toujours, même sans chance de réussite, en réchapper. La mort est un fait naturel qui ne peut être provoqué par l'homme, à plus forte raison au nom de l'État et de la justice. La perception de la peine de mort par le condamné est une peur aveugle, comportant parfois quelque lucidité : « Se sont-ils jamais mis, seulement en pensée, à la place de celui qui est là, au moment où le lourd tranchant qui tombe mord la chair, rompt les nerfs, brise les vertèbres... Mais quoi ! une demi-seconde ! la douleur est escamotée... Horreur² ! ». La terreur sourde marque la fin de la réflexion qui se retrouve devant une impasse, car devant sa propre mort. Le condamné se demande brièvement comment sera la "vie" après la mort, mais ses craintes sont toutefois motivées par la cessation de la vie elle-même.

Le condamné pense à la mort de manière obsédante. La vie telle qu'il l'a vécue cesse avec les pensées de mort : « Rien ne m'apparaissait plus sous le même aspect

1 V.H. *DJ*, 18-19, p. 97

2 V.H. *DJ*, 39, p. 132

qu'aparavant. Ces larges fenêtres lumineuses, ce beau soleil, ce ciel pur, cette jolie fleur, tout cela était blanc et pâle, de la couleur d'un linceul. Ces hommes, ces femmes, ces enfants qui se pressaient sur mon passage, je leur trouvais des airs de fantômes¹ ». Il doute même d'avoir la capacité d'écrire : « Seul à seul avec une idée, une idée de crime et de châtement, de meurtre et de mort ! Est-ce que je puis avoir quelque chose à dire, moi qui n'ai plus rien à faire dans ce monde ? Et que trouverai-je dans ce cerveau flétri et vide qui vaille la peine d'être écrit² ? ». La pensée de mort, compulsive, amène à des pensées compulsives : « Ô Dieu ! l'horrible idée à se briser la tête au mur de son cachot³ ! ». Intérieures, les pensées peuvent aussi se concrétiser, par exemple lorsque le condamné imagine son exécution. Elles sont de toute manière destructrices et rendent floue la réalité ; elles peuvent donner des visions au condamné dont l'imagination efface ses propres limites : « une lueur rousse a rempli mes yeux ; et puis il m'a paru que le cachot était plein d'hommes, d'hommes étranges qui portaient leur tête dans leur main gauche, et la portaient par la bouche, parce qu'il n'y avait pas de chevelure. Tous me montraient le poing, excepté le parricide⁴ ». Le condamné peut également faire des rêves allégoriques : au chapitre 42, il découvre « une petite vieille » avec ses amis dans son rêve. Dans le rêve, la famille est près de lui et ses amis l'accompagnent. Ils entendent les signes d'une intrusion, « comme un verrou qu'on scie à petit bruit ». Ils voient alors une vieille femme, l'attaquent, en colère mais effrayés, mais elle ne craint pas le feu et mord le condamné à la main. La vieille femme est bien sûr une allégorie de la mort, qui surprend le condamné se sentant au départ en sécurité. Toutefois, il la sent approcher et sent une peur inexplicable l'envahir. Ses pensées l'isolent du monde extérieur, mais des regrets les accompagnent : « Mais ma fille, mon enfant, ma pauvre petite Marie, qui rit, qui joue, qui chante à cette heure, et ne pense à rien, c'est celle-là qui me fait mal⁵ ! ». Ses regrets de sa vie passée le conduisent à l'extrême empathie, car il n'a lui-même pas d'avenir : « Qui est-ce qui t'aimera ? Tous les enfants de ton âge auront des pères, excepté toi. Comment te déshabitueras-tu, mon enfant, du Jour de l'An, des étrennes, des beaux joujoux, des bonbons et des baisers ? – Comment te déshabitueras-tu, malheureuse orpheline, de boire et de manger⁶ ? ».

1 V.H. *DJ*, 2, p. 67

2 V.H. *DJ*, 6, p. 71

3 V.H. *DJ*, 7, p. 74

4 V.H. *DJ*, 12, p. 80

5 V.H. *DJ*, 9, p. 76

6 V.H. *DJ*, 26, pp. 115-116

La peur qu'il ressent porte une image (celle de la guillotine) et le condamné peut avoir des terreurs provoquées directement par une vision particulière : « Je viens de voir, crayonnée en blanc au coin du mur, une image épouvantable, la figure de cet échafaud qui, à l'heure qu'il est, se dresse peut-être pour moi. – La lampe a failli me tomber des mains¹ » ; ou du monde perceptible et cruel qui l'entoure et l'emprisonne : « Puis il me sembla entendre de plus près encore les effrayantes voix des forçats. Je crus voir leurs têtes hideuses paraître déjà au bord de ma fenêtre, je poussai un second cri d'angoisse, et je tombai évanoui² ». Il ne parvient pas même à écrire le mot qui identifierait « la chose » au chapitre 27 : « Il paraît qu'il y a une bascule et qu'on vous couche sur le ventre... – Ah ! mes cheveux blanchiront avant que ma tête ne tombe³ ! ». La peur qu'il ressent en tentant d'imaginer ce qu'il y aura après la mort est celle de l'inconnu : « Ou bien, misérable que je suis, ce sera peut-être un gouffre hideux, profond, dont les parois seront tapissées de ténèbres, et où je tomberai sans cesse en voyant des formes remuer dans l'ombre⁴ ». Enfin, la vue de la guillotine lors de son exécution suspend presque ses pensées : « Entre les deux lanternes du quai j'avais vu une chose sinistre. Oh ! c'était la réalité ! Je me suis arrêté, comme chancelant déjà du coup⁵ ».

La peur de la mort fait que le condamné attend toujours sa grâce. Mais il est conscient qu'il n'y a pas lieu d'avoir de l'espoir : « Si j'avais ma grâce ? – Avoir ma grâce ! Et par qui ? et pourquoi ? et comment ? Il est impossible qu'on me fasse grâce. L'exemple ! comme ils disent. Je n'ai plus que trois pas à faire : Bicêtre, la Conciergerie, la Grève⁶ ». Les limites physiques l'entourent et il ne peut les oublier : « Ah ! malheureux rêveur, brise donc d'abord le mur épais de trois pieds qui t'emprisonne⁷ ! ». L'espoir n'est pas vu positivement par le condamné : « Je me suis rassis, muet et plus désespéré de toute l'espérance que j'avais eue⁸ ». En effet, s'il n'a plus d'espoir, il n'a plus d'anxiété : « Je suis calme maintenant. Tout est fini, bien fini. Je suis sorti de l'horrible anxiété où m'avait jeté la visite du directeur. Car, je l'avoue,

1 V.H. *DJ*, 11, p. 79

2 V.H. *DJ*, 13, p. 88

3 V.H. *DJ*, 27, p. 117

4 V.H. *DJ*, 41, p. 134

5 V.H. *DJ*, 48, p. 149

6 V.H. *DJ*, 15, p. 92

7 V.H. *DJ*, 17, p. 96

8 V.H. *DJ*, 32, p. 125

j'espérais encore. – Maintenant, Dieu merci, je n'espère plus¹ ». Même dans sa colère, dans le même chapitre, il déplore toute son impuissance : « Ô rage ! démons ! malédiction ! Il faudrait des mois pour percer ce mur avec de bons outils, et je n'ai ni un clou, ni une heure² ! ». Comme le condamné l'écrit lui-même, « la mort rend méchant³ ». L'absence d'espoir le remplit d'amertume à force de faiblesse et il est prêt à renoncer à tout, à tout abandonner pour vivre : « Je veux bien des galères. Cinq ans de galères, et que tout soit dit – ou vingt ans – ou à perpétuité avec le fer rouge. Mais grâce de la vie ! Un forçat, cela marche encore, cela va et vient, cela voit le soleil⁴ ».

Dans l'attente de la mort, car c'est tout ce qu'il lui reste à faire, le condamné ne trouve plus de sens à sa vie car il est réduit à moins que rien. La destruction de son corps est mentale comme physique, ce qui l'amène à des souffrances incessantes. Sa vision de la peine de mort le conduit à sa fin car la peine de mort est sa fin. Il perçoit la gradation de sa douleur : « Qu'est-ce que cette échelle de tortures qui aboutit à l'échafaud ? Apparemment ce n'est pas là souffrir. Ne sont-ce pas les mêmes convulsions, que le sang s'épuise goutte à goutte, ou que l'intelligence s'éteigne pensée à pensée⁵ ? ». La somatisation des maux est vite à son comble lorsqu'il ne peut plus s'alimenter : « Une table délicate et recherchée, un poulet, il me semble, et autre chose encore. Eh bien ! j'ai essayé de manger ; mais, à la première bouchée, tout est tombé de ma bouche, tant cela m'a paru amer et fétide⁶ ! ».

b) Par l'auteur

La peur que ressent le condamné est somme toute l'instinct de conservation exprimé par une sensibilité qui sort de la raison ainsi que d'un certain champ de compréhension. Cela crée un climat d'hypersensibilité et d'instabilité dont se sert Hugo. Fournir une intense perception de la peine de mort par le narrateur est ce qui donne toute la force de conviction du *Dernier Jour* et de Hugo lui-même. *Le Dernier Jour* étant anonyme lors de sa publication, Hugo ne lui a ajouté une préface signée que trois ans plus tard. Le livre, originellement nanti de quelques lignes évasives, reconstituait

1 V.H. *DJ*, 21, p. 98

2 V.H. *DJ*, 21, p. 100

3 V.H. *DJ*, 24, p. 114

4 V.H. *DJ*, 29, p. 118

5 V.H. *DJ*, 39, p. 131

6 V.H. *DJ*, 30, p. 121

dans le fond et dans la forme un authentique journal de condamné. En se révélant auteur, Victor Hugo explique dans la préface les raisons pratiques et éthiques qui l'amènent à condamner la peine de mort. Cette préface reflète la réflexion de Hugo concernant la peine de mort et complète le livre qui exprime à la première personne les souffrances d'un condamné et nous donne à la fois focalisation et subjectivité. Dans le livre comme dans sa préface, il nous montre son aversion pour la peine de mort tant sur le plan subjectif qu'objectif, mais fait toujours appel aux mœurs de l'époque et du peuple.

Victor Hugo parle de lui-même à la troisième personne, désignant sobrement « l'auteur », tandis que le personnage du *Dernier Jour* parle à la première personne. C'est une façon de s'effacer en tant qu'auteur pour considérer la question de la peine de mort avec un regard averti et lucide sur le sujet dont traite *Le Dernier Jour*. Ce regard se justifie sur une simple citation latine, héritage et savoir des temps anciens : « *abhorrescere a sanguine*¹ », abhorrer le sang, ne pas supporter la violence. « Ce livre est adressé à quiconque juge² », écrit-il. Mais « il est effrayant de penser que cette chose qu'on a en soi, le jugement, n'est pas la justice. Le jugement, c'est le relatif. La justice, c'est l'absolu. Réfléchissez à la différence entre un juge et un juste³ ». Le juge ne doit pas écouter son instinct premier qui lui demande de punir pour juger, autrement dit punir pour assouvir, mais doit justifier, donc comprendre, pour juger. La peine de mort, quant à elle, est l'expression d'une inhumanité à combattre et à supprimer, en changeant les mœurs qui permettent cette inhumanité en la transformant en un fait de société. Qui plus est, « en temps de révolution, prenez garde à la première tête qui tombe. Elle met le peuple en appétit⁴ », avertit Hugo. Et le peuple « a pris fait et cause pour cette peine de mort dont il supporte pourtant tout le poids⁵ ». En dénonçant l'œuvre sociale, Hugo explique en quoi il doit s'adresser au peuple et être aussi direct en prenant un condamné comme personnage principal de son livre.

Victor Hugo oppose également aux sentiments de son livre les descriptions de mise à mort de la préface. Dans leur ostentation, il avoue son incompréhension de la peine de mort qui est le fruit d'une société corrompue : « Comment donc les gens du roi comprennent-ils le mot civilisation ? Où en sommes-nous ? La justice ravalée aux

1 V.H. *DJ*, p. 16

2 V.H. *DJ*, *ibid.*

3 V.H. *L'Homme qui rit*, *op. cit.* II, 1, 10, p. 329

4 V.H. *DJ*, p. 23

5 V.H. *DJ*, p. 25

stratagèmes et aux supercheries ! la loi aux expédients ! Monstrueux¹ ! ». La peine de mort est un terrible produit de la société qui passe à côté d'une libre humanité : « Une constitution qui, au dix-neuvième siècle, contient une quantité quelconque de peine de mort, n'est pas digne d'une république² ». Une république est supérieure à l'individu, mais inférieure à Dieu : « Se venger est de l'individu, punir est de Dieu. La société est entre deux. Le châtement est au-dessus d'elle, la vengeance au-dessous³ ». L'explication que donne Hugo de l'acceptation et de la popularisation de la peine de mort est la logique du peuple et le fonctionnalisme de l'État : tant que nous ne nous rendons pas compte de la portée de nos actes, une mise à mort peut être humainement exécutée. « Cela pourtant a encore quelque logique. C'est la façon la plus humaine de comprendre la théorie de l'exemple⁴ ».

c) Par l'homme libre

L'homme libre est le lectorat du *Dernier Jour d'un condamné*. Nous pouvons distinguer l'homme du peuple et l'homme du monde ou mondain, soit essentiellement les magistrats pour Victor Hugo. *Le Dernier Jour* a eu une réception mitigée auprès du public. L'on pouvait ne pas aimer ce livre parce qu'on ne s'était pas suffisamment rapproché du personnage, ou au contraire parce qu'on avait réussi à s'en rapprocher. Ne pas réussir signifie ne rien ressentir pour le personnage, et réussir signifie être choqué par le livre, ce qui peut amener une répulsion vis-à-vis de lui. Le livre étant dénué de l'argumentation explicative de la préface de Victor Hugo les trois premières années, la violence mentale qui y était décrite pouvait être considérée comme gratuite. Et nous pouvons repérer des éléments manquants au *Dernier Jour*, ce qui s'avère troublant. Pas de cœur qui bat, tout bonnement, ni de larmes, ou encore de souvenirs immédiats. Ces quelques vides dans la (dé)construction mentale du condamné peuvent amener à des lacunes et une certaine instabilité dans la crédibilité de ce personnage.

Dans les quelques lignes de la première édition du livre, Victor Hugo donne le choix au lecteur de décider de l'authenticité de l'histoire du *Dernier Jour*. Mais dans sa préface de 1832, il expose ses propres choix et finit par s'adresser virulemment aux gens

1 V.H. *DJ*, p. 31

2 V.H. *Actes et paroles*, op. cit. p. 585

3 V.H. *DJ*, p. 32

4 V.H. *DJ*, p. 34

du peuple, plus généralement aux exécuteurs. Les gens du peuple, de manière large, sont également des exécuteurs ; mais « ce n'est pas à eux que nous nous adressons, mais aux hommes de loi proprement dits, aux dialecticiens, aux raisonneurs, à ceux qui aiment la peine de mort pour la peine de mort, pour sa beauté, pour sa bonté, pour sa grâce¹ ». Victor Hugo s'adresse alors directement aux décideurs et leur oppose ses arguments. Les gens du peuple sont concernés par la mise à mort en ce qu'ils y prennent plaisir, et subissent inconsciemment « la théorie de l'exemple² ». L'exemple ne fait pas fuir le public, au contraire celui-ci y prend plaisir : « Nous nions que le spectacle des supplices produise l'effet qu'on en attend. Loin d'édifier le peuple, il le démoralise, et ruine en lui toute sensibilité, partant toute vertu³ ».

Victor Hugo reproche aux magistrats un défaut de conscience. Son introspection lui permet de prétendre en savoir plus que les magistrats eux-mêmes : « Ne voyez-vous donc pas que vos exécutions publiques se font en tapinois ? Ne voyez-vous donc pas que vous vous cachez ? Que vous avez peur et honte de votre œuvre⁴ ? ». Par manque de conscience, tous ces individus ne voient pas la peine de mort comme ils devraient la voir, et *Le Dernier Jour* est censé la leur montrer sous un angle qu'ils ne peuvent pas imaginer. Hugo insiste sur l'humanité de chacun, ce qui accentue en réalité leur culpabilité puisqu'eux sont maîtres de leurs décisions, contrairement au condamné qui « n'a reçu ni éducation, ni instruction, ni soins pour son esprit, ni soins pour son cœur⁵ ». Comme il l'écrit ironiquement, « M. Guillotin était un philanthrope⁶ ».

C/ PORTEE DU TEXTE

a) Convaincre

Victor Hugo appuie son raisonnement sur la logique, et élabore tout un arsenal rhétorique pour faire passer ses idées. Au milieu de cette argumentation persuasive se situent des arguments de l'ordre du rationnel. Il dénonce les opinions de ses opposants politiques et les réfute en les examinant de près de manière provocante et assurée :

1 V.H. *DJ*, p. 32

2 V.H. *DJ*, pp. 32-33

3 V.H. *DJ*, p. 33

4 V.H. *DJ*, pp. 34-35

5 V.H. *DJ*, p. 38

6 V.H. *DJ*, p. 41

« Voyons, qu'ils donnent leurs raisons¹ ». Ces raisons sont rapidement détruites en une seule phrase. Concernant le «membre qui [...] a déjà nui [à la communauté] et qui pourrait lui nuire encore² » : « S'il ne s'agissait que de cela, la prison perpétuelle suffirait. À quoi bon la mort ? Vous objectez qu'on peut s'échapper d'une prison ? faites mieux votre ronde³ ». L'interrogation rhétorique laisse à penser que ses interlocuteurs ne savent pas penser par eux-mêmes, et se bornent à de futiles objections. Enfin Victor Hugo réfute l'idée et l'efficacité de tuer pour l'exemple. En la présentant comme une « théorie de l'exemple⁴ », il n'en fait qu'une « théorie routinière⁵ » et la décrédibilise. « Eh bien ! nous nions d'abord qu'il y ait exemple⁶ ». En ce qui concerne la pratique, car Hugo illustre considérablement ses exemples, « les preuves abondent, et encombreraient notre raisonnement si nous voulions en citer⁷ ». Il termine sa tirade en se moquant ouvertement : « Faites donc des exemples⁸ ! », avant de tourner le système judiciaire en dérision : « Voilà de l'exemple en grand. Voilà de la peine de mort bien comprise. Voilà un système de supplices qui a quelque proportion⁹ ». Cette manière claire et très directe de contester le système en démontre l'illogisme avant tout. Il montre le sophisme du gouvernement, et le dénonce virulemment. Ainsi, « le moindre attouchement de la logique dissout tous les mauvais raisonnements¹⁰ ».

Victor Hugo, après avoir démantelé certaines théories, présente lui-même une théorie très simple, si simple qu'elle en est pratique : « De deux choses l'une¹¹ », le condamné a une famille ou n'en a pas. S'il en a, elle souffrira pour lui et s'il n'en a pas, c'est qu'il n'en a pas eu pour le (re)mettre sur le droit chemin. De sorte que la « gauche et aveugle pénalité, [...] de quelque côté qu'elle se tourne, frappe l'innocent¹² ! ». C'est ce que l'on pourrait considérer comme la théorie de l'innocence de Victor Hugo, qui, après s'être occupé de la justice, porte son attention sur le condamné en particulier. Ce nouveau regard marque un tournant dans son discours puisqu'il s'intéresse alors au condamné jusqu'à son âme. Dans quelques justifications particulièrement logiques

1 V.H. *DJ*, p. 32

2 V.H. *DJ*, p. 41

3 V.H. *DJ*, *ibid.*

4 V.H. *DJ*, pp. 32-33

5 V.H. *DJ*, p. 33

6 V.H. *DJ*, *ibid.*

7 V.H. *DJ*, *ibid.*

8 V.H. *DJ*, *ibid.*

9 V.H. *DJ*, p. 34

10 V.H. *DJ*, p. 35

11 V.H. *DJ*, p. 38

12 V.H. *DJ*, *ibid.*

distinctes du reste de son argumentation, Hugo ne manque toutefois pas de virulence. Il s'appuie sur l'efficacité de ses raisonnements : « Nous avons déjà convaincu votre loi d'assassinat. La voici convaincue de vol¹ ». Le retour du discours judiciaire contre les intéressés permet une accusation argumentée et place la justice face à elle-même. Pour finir avec les constats, il souligne les statistiques : « Dans les états modèles, où la peine de mort est abolie, la masse des crimes capitaux suit d'année en année une baisse progressive. Pesez ceci² ».

b) Persuader

Ces raisonnements sont inclus dans une plus vaste entreprise qui est celle de la persuasion. Si convaincre le lecteur a un rapport direct avec la logique, les techniques de la persuasion, qui s'appuie sur les sentiments, sont d'une importance centrale pour Hugo. Dénoncer la peine de mort repose avant tout sur les sentiments. Victor Hugo avoue avoir au départ laissé au lecteur la possibilité de délibérer, car il avait avec la première préface une liberté et un choix d'interprétation. Il explique alors ses intentions et annonce directement le plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort. Il raconte comment il eut l'idée du *Dernier Jour* et explique sa vision de la peine de mort. Il la définit comme un crime et une souillure : « cette goutte de sang [...] rejaillit de la Grève sur la tête de tous les membres de la communauté sociale³ ». Hugo exprime alors sa motivation pour concourir à l'abolition de la peine de mort, objectif qu'il juge parmi les plus élevés. Il nous dresse ensuite un historique de la peine capitale, ayant manqué d'être abolie pour des raisons politiques et non sociales ou humaines. L'abolition doit être votée pour de nobles causes, et il n'en est pas toujours ainsi. Il décrit la vie d'un infortuné qui finira à l'échafaud. Le bourreau, par comparaison, est décrit comme une créature pernicieuse et instinctive. Hugo illustre la peine de mort par des exemples sanglants et détaillés. Puis « voilà assez de faits⁴ » : après ces illustrations, le discours de Hugo se sensibilise pour atteindre le double raisonnement que nous avons vu. Entre les deux, il apostrophe et provoque durement la société. Finalement, il explique que pour obtenir l'abolition de la peine de mort, il faut réformer progressivement le système.

1 V.H. *DJ*, p. 39

2 V.H. *DJ*, p. 40

3 V.H. *DJ*, p. 18

4 V.H. *DJ*, p. 31

Il se déclare confiant pour cela : « Au reste, qu'on ne s'y trompe pas, cette question de la peine de mort mûrit tous les jours. Avant peu, la société entière la résoudra comme nous¹ ». Il se place ainsi dans le camp du juste et du vrai.

Victor Hugo joue sur la proximité et la franchise : « Voilà ce qu'il a voulu faire² ». En tant qu'orateur, il se montre renseigné et cultivé, puisqu'il explique comment lui est venue l'idée d'écrire *Le Dernier Jour*, en regardant des exécutions, et cite plusieurs expressions en latin. Sa prise de position est explicite et immédiate : « Aussi ne connaîtrait-il pas de but plus élevé, plus saint, plus auguste que celui-là : concourir à l'abolition de la peine de mort³ ». Il n'y a pas la moindre délibération à ce sujet. Sans nul besoin de *captatio benevolentiae*, il situe et défend ses opinions. Il met en avant la puissance et la clairvoyance du peuple contre les institutions : « Vous jouiez une comédie. On l'a sifflée⁴ ». Son discours est placé sous le signe de la lucidité et de l'esprit critique : « Tout cela est affreux, mais c'est de l'histoire⁵ ». Le peuple a une importance de premier plan et se doit de réagir, notamment lors de la description révoltante des exécutions, ce qui en fait des hypotyposes voulant passer à l'état de diatyposes. Dans l'exemple, le public finit par réagir et faire valoir un minimum d'humanité, comme s'il représentait la conscience dans la mise à mort : « Le peuple indigné prit des pierres et se mit dans sa justice à lapider le misérable bourreau⁶ ». La justice est totalement rabaisée, infantilisée et déshumanisée. Victor Hugo la gronde comme on gronde un enfant qui ne veut pas avouer ses fautes : « Vous vous cachez, vous dis-je !⁷ ». Dans sa théorie de l'innocence, il redéfinit la culpabilité et oppose passion et intérêt. Dans son raisonnement, c'est encore la justice qui est coupable ; mais il a foi en l'humanité clairvoyante au service de l'équité et du bien : « L'infâme machine partira de France, nous y comptons, et, s'il plaît à Dieu, elle partira en boitant, car nous tâcherons de lui porter de rudes coups⁸ ».

Hugo procède de manière à renverser les valeurs. Le juge est vu comme un assassin, et décrit au même plan que le condamné, en rapport d'homme à homme : « Que faisait-il donc au fond de sa voiture, cet homme pendant qu'on massacrait un

1 V.H. *DJ*, p. 40

2 V.H. *DJ*, p. 16

3 V.H. *DJ*, p. 19

4 V.H. *DJ*, p. 25

5 V.H. *DJ*, p. 27

6 V.H. *DJ*, p. 28

7 V.H. *DJ*, p. 35

8 V.H. *DJ*, p. 42

homme¹ ? ». Être pour la peine de mort est en soi un procédé criminel à ses yeux : « Qu'avez-vous à alléguer pour la peine de mort ? Nous faisons cette question sérieusement ; nous la faisons pour qu'on y réponde ; nous la faisons aux criminalistes, et non aux lettrés bavards² ». Il s'appuie sur l'équilibre de l'histoire et sur les mœurs des artistes célèbres qui ont toujours vaincu et fait des envieux : « Les Joseph Grippa ne manquent pas plus aux Filangieri que les Torregiani aux Michel-Ange et les Scudéry aux Corneille³ ». Cela donne de la force et de la crédibilité à son discours. Il oppose coup sur coup les arguments adverses à ses propres arguments lorsque ceux-ci sont axés sur la simple logique. Son discours devient progressivement un pamphlet de la société chargé d'humour noir. Il déclare en conclusion que l'histoire lui donnera raison, en faisant la promesse d'un avenir meilleur : « On versera le baume et l'huile où l'on appliquait le fer et le feu⁴ ». Durant toute la préface, il oppose radicalement les valeurs de la « charité⁵ » à celles de la « colère⁶ ». De même qu'en remettant en question les valeurs personnelles de la société, il touche au plus profond de la personne en impliquant les destinataires de son discours sur des principes humains universels, tels que la justice, les sentiments ou la vertu.

Victor Hugo organise ses mots sur un véritable travail pour atteindre le *pathos*. Il utilise par exemple, d'entrée de discours, de rapides expressions mêlant deux mots à forte connotation pathétique : le « misérable agonisant⁷ » (où il est même difficile de repérer le substantif) ou encore « la chose monstrueuse⁸ », où le qualificatif postposé accentue « la chose », qui par cette appellation relève d'ores et déjà de l'innommable. Le discours de Hugo regorge de ces expressions. Les phrases sont construites de manière à atteindre une importante intensité émotionnelle, notamment par l'emploi tout particulier des adverbes d'intensité (« [la postérité] s'occupe de si peu⁹ », « hautement¹⁰ », « obscurément¹¹ », « brutalement¹² ») et d'une forte modalisation. Celle-ci, utilisée selon un parallélisme récurrent, constitue une grande partie du style de Hugo : « Sous la patte

1 V.H. *DJ*, p. 29

2 V.H. *DJ*, p. 31

3 V.H. *DJ*, p. 32

4 V.H. *DJ*, pp. 42-43

5 V.H. *DJ*, p. 43

6 V.H. *DJ*, *ibid.*

7 V.H. *DJ*, p. 18

8 V.H. *DJ*, *ibid.*

9 V.H. *DJ*, p. 16

10 V.H. *DJ*, *ibid.*

11 V.H. *DJ*, *ibid.*

12 V.H. *DJ*, *ibid.*

de velours du juge on sent les ongles du bourreau¹ ». Elle exprime également ses points de vue qui, sublimés, ne passent pas par les verbes d'opinion : « Aussi est-ce du fond du cœur qu'il [l'auteur] adhère aux vœux et aux efforts des hommes généreux de toutes les nations qui travaillent depuis plusieurs années à jeter bas l'arbre patibulaire² ». La vivacité du style et du vocabulaire fait son œuvre : le mot « sang » apparaît treize fois dans la préface ; le champ lexical de la mort et de son “accomplissement” est très présent.

Au travers de ce texte pathétique, qui s'attache à exprimer des émotions douloureuses ou tout du moins humaines, l'action dramatique, comme les exécutions, n'use pas des notions tragiques comme le fera *Le Dernier Jour* en question : le condamné étant prisonnier de sa misérable condition, le peuple ne l'est pas et a un certain pouvoir sur le drame qui déroule sous ses yeux. Hugo l'apostrophe fréquemment à ce sujet : « Et l'ordre ne disparaîtra pas avec le bourreau ; ne le croyez point³ ». Il emploie fréquemment la première et la deuxième personnes du pluriel, incluant un large public dans son débat. Voyons la pratique de tout cela dans un exemple de Victor Hugo⁴, celui d'une exécution qui tourne mal. Le but en est l'ostentation et la symbolique n'en est pas absente, car concernant le condamné, « le bourreau le prend au prêtre » comme s'il était sa chose. Nous observons de nombreuses figures rhétoriques, comme l'accumulation qui, servie par la parataxe, rythme la scène, et ne nous laisse pas le temps d'appréhender ce qui se passe : « on le rase, on le tond, on le garrotte, on le confesse ». La guillotine est personnifiée, n'oublions pas que Hugo la considère comme un monstre sorti de l'histoire : « Le couperet mord le cou du patient ». Le style est direct, pouvant aller jusqu'à l'ellipse : « Le bourreau rehisse encore le couperet, espérant mieux du troisième coup. Point ». Il y a présence d'une double ellipse : *mieux faire* et *point du tout*. Notons l'insistance dans « rehisse encore », pléonasme syntaxique. Nous rencontrons ensuite une foule de parallélismes, marque incontournable du style de Hugo, qui compare les choses de manière à les coordonner en faisant ressortir une relation entre elles. Nous avons par exemple un parallélisme par même construction syntaxique entre cause et effet : « Le troisième coup fait jaillir un troisième ruisseau de sang ». Nous trouvons aussi un parallélisme quelque peu elliptique à force de sobriété, mais de fait d'une rhétorique puissante : « Le patient hurle, la foule aussi ». La foule est

1 V.H. *DJ*, p. 36

2 V.H. *DJ*, p. 19

3 V.H. *DJ*, p. 42

4 Voir en *annexes*, les citations ne seront pas situées ici.

brutalement mise au même niveau que le « patient ». Un autre parallélisme se clôt par une rapide personnification : « Le couteau remonta et retomba cinq fois, cinq fois il entama le condamné, cinq fois le condamné hurla sous le coup et secoua sa tête vivante ». La tête n'est pas une chose, elle vit bel et bien et s'oppose à la mangeuse d'homme qu'est la guillotine. La démonstration finit sur un dernier parallélisme qui résonne comme un doigt levé, comme une tête hochée : « Cela s'est fait. Cela s'est vu. Oui ». Les marques de subjectivité de Hugo n'ont pas besoin des figures rhétoriques. Le vocabulaire peut subir une dévalorisation syntaxique tant le dégoût de Victor Hugo l'emporte : « [le bourreau] *l'enfourne*, je me sers ici du mot d'argot ». Le rythme accéléré du texte est suspendu un temps lorsque le couperet s'abat. La phrase, dès son commencement, nous permet d'anticiper ce qui va se produire, et finit par un présentatif : « Le lourd triangle de fer se détache avec peine, tombe en cahotant dans ses rainures, et, voici l'horrible qui commence ». Le début d'une phrase nous intéressera pour être un concentré d'hypotypose : « et là, debout, effroyable, ruisselant de sang, [le condamné] soutena[i]t sa tête à demi coupée qui pendait sur son épaule ». La scène est pratiquement photographique, tout en laissant la part belle à l'imagination du lecteur face à une scène qui la sollicite fortement. La modalisation atteint un sommet : « effroyable ». Par ailleurs, l'intrusion auctoriale est possible et se charge d'ironie (« Abrégeons », sous-entendu « Vous comme moi avons autre chose à faire »). Dans un autre énoncé empreint de modalisation pour un tableau on ne peut plus vivant, un valet du bourreau « saute sur son dos et se met à lui couper péniblement ce qui lui restait de cou avec je ne sais quel couteau de boucher ». La scène est théâtralisée, avec le valet qui saute sur le condamné, et le dernier mot de la phrase est représentatif de la pensée de Hugo : c'est une boucherie. En ce qui concerne l'expression de la subjectivité de Hugo, le condamné est désigné par des substantifs suivant une gradation dans le pathétique : après avoir été un « patient », il devient « supplicié », puis simple « malheureux », finalement « mourant ».

Pour conclure sur le style, « le terme d'auteur est trompeur car évident¹ » : Victor Hugo n'est pas, comme on pourrait le croire, un romancier qui se contenterait d'user de divers moyens pour faire passer ses idées. Il mêle l'identité du narrateur avec celle de l'homme du peuple, autrement dit du lecteur, et devient en tant qu'auteur une figure omniprésente et moralisatrice. La réflexion du narrateur s'efface devant sa peur de la

1 BRUNN, Alain. « Auteur, auctorialité » sur Fabula
(http://www.fabula.org/atelier.php?Auteur%2C_auctorialit%26eacute%3B, consulté le 02/05/14)

mort, si forte qu'elle obnubile toute pensée. Mais celle que mène Hugo, soit le réquisitoire contre la peine de mort et la critique de la justice, se fait par le biais de ce personnage. La subjectivité du narrateur, rendue par le style de l'auteur, rend à la fois compte des souffrances du personnage et des manifestations implicites de l'auteur, qui sont également les marques de sa propre subjectivité. Il témoigne à travers le condamné de l'horreur qu'il éprouve lui-même face à la peine de mort. Quoiqu'il dise sur cette peine, Hugo peut encore la relativiser. Pour le condamné, la peine capitale est d'abord préférable au bagne à perpétuité : « – Oui, reprit-il ; je ne sais rien encore de leur déclaration, mais ils auront sans doute écarté la préméditation, et alors ce ne sera que les travaux forcés à perpétuité. – Que dites-vous là, monsieur ? répliquai-je indigné ; plutôt cent fois la mort¹ ! ». Il ne changera pas d'avis après l'annonce de son exécution : « Que me disait-il donc, l'avocat ? Les galères ! Ah ! oui, plutôt mille fois la mort, plutôt l'échafaud que le bagne, plutôt le néant que l'enfer ; plutôt livrer mon cou au couteau de Guillotin qu'au carcan de la chiourme² ! ». Par la suite, la peur de la mort finira par l'emporter sur ses opinions. L'écriture de Hugo est chargée de virgules qui rythment ses phrases et celles-ci sont simples et directes. Dans notre exemple, le présent d'énonciation lors des souffrances du condamné rend le récit plus vivant. Hugo peut également se servir du présent de l'impératif pour donner des ordres oratoires, ou au second degré car ironiques. L'oralité dont son texte fait preuve va jusqu'à la simple interjection : « Eh bien ! » est visible à plusieurs reprises. Les mots récurrents sont « peine de mort », « torture » et « monstrueux ». Hugo se donne le mot de la fin : « Ce ne sont là, sans doute, que des “raisons sentimentales”, comme disent quelques dédaigneux qui ne prennent leur logique que dans leur tête. À nos yeux, ce sont les meilleures³ ».

Hugo privilégie la persuasion car la question de la peine de mort touche au cœur et ne doit pas dépendre d'un quelconque alibi ne répondant pas de la morale. Lorsque des vies humaines et l'humanité de toute une société sont en jeu, les sentiments sont primordiaux et n'empêchent nullement la raison. Même si « le cœur a ses raisons que la raison ignore⁴ », l'on peut réfléchir en écoutant son cœur. L'expression “raisons

1 V.H. *DJ*, p. 66

2 V.H. *DJ*, p. 91

3 V.H. *DJ*, pp. 39-40

4 PASCAL, Blaise. *Pensées*. Édition présentée, établie et annotée par Michel Le Guern - [Nouvelle

sentimentales” est utilisée péjorativement par Hugo qui délimite la logique et les sentiments, lesquels ne sont pas un obstacle à la raison. En considérant à nouveau la pensée pascalienne :

En opposant la volonté à l'entendement, l'esprit de finesse à l'esprit de géométrie, le cœur à la raison, et l'art de persuader à celui de convaincre, Pascal avait déjà cherché à obvier aux insuffisances de la méthode géométrique résultant de ce que l'homme, déchu, n'est plus uniquement un être de raison¹.

C'est un être qui pense et qui souffre. Nous avons vu que l'omniprésence de l'auteur met le style au service de sa détermination, et que *Le Dernier Jour* a une portée telle qu'elle a survécu jusqu'à nos jours. À travers la sensibilité de l'auteur et la sensibilisation du sujet, l'émotion et la profondeur de l'œuvre, l'empathie suscitée par l'ostentation des exécutions comme des souffrances d'un humain, le romantisme hugolien dresse le portrait d'un homme dépouillé et d'une civilisation qui n'a peut-être rien à envier à ce dernier.

édition]. Paris : Gallimard, impr. 2004, p. 251

1 PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie. *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*. Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, 1988, p. 3

II) Justice et peine de mort d'après Victor Hugo

À partir de la dénonciation de la peine de mort, Victor Hugo nous donne sa vision de la justice et la situe au milieu des valeurs qu'il défend. La « justice meurtrière » a ses propres principes, mais Hugo retrouve dans la justice saine des valeurs¹ différemment admises par l'État. Après la lecture que nous avons faite du *Dernier Jour*, nous pouvons explorer certaines notions que défend ou, à l'opposé, dénonce Hugo.

A/ CE QU'EST ET CE QUE DOIT ÊTRE LA JUSTICE

a) Rétrospective et prospective

La justice, nous l'avons vu, est fondée sur un principe d'égalité, établissant ce qui est permis et ce qui est interdit pour tout individu. Elle est l'instrument indispensable du maintien du respect des lois, et est unanimement considérée comme le meilleur rempart contre l'anarchie, au sens péjoratif du terme. La justice est un fondement de la société incontournable car d'intérêt public primordial. Nous pouvons la voir comme un idéalisme de la société : peu importe le nombre et la fréquence des crimes, une société semble parfaite si la justice qu'elle offre est parfaite. C'est la société à laquelle aspire Hugo, qui rêve d'un idéal de la justice, idéal dont la société n'est pas encore digne. La justice est un principe constitutionnel de la société, qui n'existe pas sans droit et sans devoir, et par conséquent sans hiérarchisation des crimes. Il va sans dire que la société a un minimum d'obligations morales vis-à-vis de ses citoyens ; la justice est un principe moral au service du citoyen, et doit lui garantir sécurité de manière préventive, et réparation de manière curative. À tel point qu'elle est devenue norme sociale. Le juste et l'injuste sont devenus le bien et le mal. Tuer quelqu'un, à moins qu'il ne s'agisse d'un acte de guerre, ne peut se faire à armes égales et devient une injustice. Un délit de faciès est injuste. Un attentat à la pudeur, pouvant choquer certaines personnes

1 Différence entre principe et valeur : un principe est une règle qui ne regarde pas forcément la morale, elle s'appuie généralement sur le bien-être communautaire ; une valeur est un principe moral qui s'appuie sur la conscience personnelle. L'État à proprement parler n'a pas de conscience : ce n'est pas un individu.

(essentiellement les enfants), est injuste. Notons que la société, dans cette optique, semble partisane du bien contre le mal, et non du mal contre le mal. Les lois offrent un équilibre entre droit et devoir, et la procédure judiciaire définit le tribut que l'individu doit payer à la société pour avoir causé du tort à d'autres individus, voire directement à la société. La société apparaît ainsi comme instance tierce jugeant librement le cas des citoyens. Elle surveille et châtie en même temps. La justice est donc un principe d'action au service de l'individu. Elle juge de la construction mentale du criminel jusqu'à son crime, et avise de la déconstruction de son crime ou de lui-même. Dans le cas de la peine de mort, l'individu paie intégralement de sa personne. Dans *Le Dernier Jour*, le condamné perd jusqu'à sa famille qu'il estime punie au même titre que lui.

Joseph Guillotin n'a pas inventé la guillotine dans le but de populariser ou de faciliter la légalité de la peine de mort, mais pour établir un premier pas dans l'abolition de la torture et de la peine de mort, celle-ci se limitant désormais à un unique appareil, la guillotine. « En effet, jusqu'alors, l'exécution de la peine capitale différait selon le forfait et le rang social du condamné : les nobles étaient décapités au sabre, les roturiers à la hache, les régicides et criminels d'État écartelés, les hérétiques brûlés, les voleurs roués ou pendus, les faux-monnayeurs bouillis vifs dans un chaudron¹ ». Avant l'avènement de la guillotine, le mode d'exécution n'était pas clairement établi et celle-ci pouvait être très longue. La guillotine, en tant qu'invention, concrétise le couperet qui marque l'arrêt de mort du condamné. La justice, de plus en plus revendiquée par le peuple au fil de l'histoire, atteint une grande importance au XIX^e siècle. La société s'étant développée en tant qu'organisme protecteur et juste du peuple, elle dispose de la mise en place de la justice au nom du peuple. Hugo voit qu'une justice correcte fait partie d'une société qui la détient au service de tous, et non qui tue une personne pour en venger une autre. Ce serait faire preuve d'*hybris*, soit d'une erreur purement humaine.

En réalité, l'État est loin d'être aussi puissant : au Moyen-Âge, la justice reste essentiellement locale, avec de fréquents conflits de juridiction, comme le montre Sébastien Hamel pour Saint-Quentin. Sous la monarchie de droit divin, le roi est le juge suprême, en principe incontesté, mais les Parlements auxquels il délègue son pouvoir deviennent une force qui compte et leur turbulence contribue à la Révolution. Pendant la Révolution, c'est le peuple souverain qui juge au criminel par l'intermédiaire de jurys et de juges élus².

La justice est d'ordre physique et punit une personne physique. Elle est tombée,

1 <http://www.biographie.net/Joseph-Ignace-Guillotin>, consulté le 10/04/14

2 GOBLOT-CAHEN, Catherine. « Qu'est-ce que punir ? », *Hypothèses* 1/2002 (mémoire), p. 95

au XIX^e siècle, dans un simple constat, celui du crime. La justice est au-dessous du châtement, nous rappelle Hugo. Mais ce matérialisme fait que la justice a perdu toute éthique religieuse. Elle s'attache à considérer le peuple, qu'elle respecte tant qu'il la respecte. Elle juge de la communauté au particulier : la justice se matérialise par un tribunal de plusieurs personnes, qui prennent conscience du crime et délibèrent ensemble. La réflexion collective est menée par l'État, non par le peuple. La justice, comme juge de substitution spécialisé, combat ainsi, efficacement de son propre point de vue et combattant le mal par le mal si elle le juge nécessaire. Si la justice est une illusion, comme le dénonce Hugo, le mal n'en est pas une ; et l'avenir de la justice, réformée ou non, semble avoir pour optique de châtier avant tout. L'exclusion sociale de certaines personnes ne passait pas inaperçue :

Le *Reynold's Newspaper* [...] prenait la défense des proscrits : « On a procédé sommairement, car il n'y eut ni défense ni jugement... Vivons-nous en temps de guerre civile et Jersey est-il en état de siège pour qu'une telle dictature militaire soit au-dessus des lois, des droits de la justice¹ [...] » ?

Plus qu'une simple rhétorique du pathétique, la pitié est pour Hugo un moyen d'appréhender les choses qui sert de base à son réquisitoire de la peine de mort. Elle est la voie à suivre pour la société, celle de l'empathie et de la compréhension. Au sein de la société, elle est tant quantitative que qualitative et représente le meilleur rempart pour protéger les causes désespérées : « La pitié n'a même de sens que si elle est immense, sans limites, travaillant à l'intégration de tous dans la société² ». Elle fait également le lien avec ce que Hugo considère comme étant le grotesque (la peine de mort) au milieu du sublime (la vie) : « Le grotesque joue ainsi comme la marque pathétique d'un excès de souffrance, qui dénude l'être et le renvoie à la communauté des misérables, c'est-à-dire, aussi, de ceux qu'on n'écoute pas parce que leur parole ne compte pas³ ». La pitié en tant que sentiment est au centre de la civilisation et de la morale, détenue par la civilisation : « la pitié chez [Hugo] transforme toute considération politique, toute considération juridique, toute considération religieuse en problème moral⁴ ».

b) De la justice à l'auto-justice

-
- 1 ANGRAND, Pierre. *Victor Hugo raconté par les papiers d'État*. Paris : Gallimard, impr. 1961, p. 173
 - 2 MILLET, Claude. « « Commençons donc par l'immense pitié » (Victor Hugo) », *Romantisme* 4/2008 (n° 142), p. 13
 - 3 C. MILLET. « « Commençons donc par l'immense pitié » (Victor Hugo) », *op. cit.* p. 17
 - 4 C. MILLET. « « Commençons donc par l'immense pitié » (Victor Hugo) », *op. cit.* p. 10

La justice condamne un délit, et tous les délits ne se valent pas, même dans une société où « le bourreau [est] l'institution fondamentale de l'ordre¹ ». Qu'est-ce qu'un crime aux yeux de la justice ? Un crime consiste à outrepasser l'interdit de la loi, avec possibilité de nuire à une personne physiquement comme moralement. Qui dit crime dit action volontaire. La personne est responsable de ses actes et doit en répondre devant la réglementation instaurée pour tous. Un crime est une incivilité, au sens fort du terme : un criminel n'est plus digne d'être civil libre car il a librement bafoué ses droits. C'est une pensée qui se matérialise par les actes : tout crime naît d'un sentiment particulier qui demande à être assouvi par le passage à l'acte. Le crime réfléchi et mesuré est d'autant plus grave : il implique le plaisir de faire le mal, et la volonté de s'y adonner. Ce sont souvent les conséquences qui sont alors perdues de vue. Le criminel reste néanmoins responsable de l'acte comme de l'idée d'agir, et pour cela il doit légalement répondre des conséquences. Le crime est puni pour ce qu'il est, mais les conséquences sont prises en compte. Un homicide involontaire, par exemple, sera puni de manière nulle ou moindre par rapport à un homicide volontaire. Quel que soit son crime, le condamné du *Dernier Jour* ne s'apparente pas à l'image que l'on a d'un criminel, soit celle d'un homme en toute immoralité. Lorsqu'il s'attaque à la définition du crime, Hugo réfute une volonté de faire le mal : un homme ne peut tuer que par ignorance, ou par absence de choix. C'est un gage de facilité du point de vue de la justice, qui considère que par l'intermédiaire du libre-arbitre, on a toujours le choix. Hugo part du principe que l'homme, s'il n'est pas naturellement bon, peut être bon en société. La société, pour sa part, n'oublie jamais que la liberté commence où s'arrête celle des autres : un criminel est aussi quelqu'un qui annihile les droits fondamentaux d'autrui. Il peut être durement puni pour cela. Sur un principe d'égalité, quels droits a-t-on lorsqu'on les retire aux autres ?

La justice est légitimée par la société comme vœu de protection. La protection appelle la défense. La justice s'appuie sur le libre-arbitre de chacun, mais aussi sur la légitime défense, en particulier de la société : tuer un assassin revient à se défendre, tardivement certes, mais cela reste un moyen de défense de l'emprisonner ou de l'exécuter. Il s'agit de supprimer un mauvais élément, sans nécessairement se soucier de sa réinsertion. Hugo déplore cela. Pourtant, la justice a ses fondements sur le respect de l'individu. Révisée jusque dans ses principes fondamentaux, elle part au XIX^e siècle

1 PELLETAN, Camille. *Victor Hugo, homme politique*. Paris : E. Testard, 1891, p. 193

d'un événement historique capital : l'avènement des droits de l'homme. L'éthique fondamentale de la justice, qui consiste à prendre conscience que l'on punit un homme de raison, ne peut que nous rappeler la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et son énonciation des droits naturels. La justice argue de défendre ces droits, mais les retire à celui qui n'a pas respecté les siens ou ceux de sa victime. Il est possible d'y voir une simple arithmétique : si A nuit à B et que nous retirons A, alors B est tranquille ou vengé. La peine de mort est une manière pour la justice de généraliser ses verdicts comme de juger au cas par cas. L'exhibition même de cette arithmétique est la marque d'une pure et simple possession dans le sens d'absorption et de restitution du coupable : « Cette prétention démonstrative est éclatante dans le cas de la peine corporelle dite "réfléchissante" qui, à l'image du supplice infernal, imprime le reflet de son crime dans la chair même du condamné, faisant de lui un tableau vivant destiné à faire peur¹ ».

Comment se fait-il que la justice tire de cette légitimité de la défense une telle suprématie, dont elle n'use pas en se plaçant comme exemple mais comme supérieure aux lois, en exhibant les condamnés pour que le peuple se fasse exemple lui-même ? La loi détermine tout ce que peut faire ou ne peut pas faire un homme : elle délimite le devoir, le droit et l'absence de droit dans des circonstances déterminées. C'est en soi une suprématie sur l'individu. Hugo insiste sur le fait que personne ne souhaite en particulier la mort du condamné, que tous pourraient le sauver, mais que l'exécution des « *hautes œuvres*² » doit se faire. L'État a également le *devoir* d'offrir la justice à ses citoyens, c'est là un de ses fondements premiers. La vengeance est le propre de l'homme, et la communauté doit lui apporter un moyen légal : la justice, faite par tous au nom de tous. L'apparition même de l'État suggère la disparition de la sauvagerie et de la barbarie. Il doit punir la barbarie s'il veut survivre à ses habitants. Il se fait donc ennemi d'une ou plusieurs personnes quand il s'agit de faire régner activement l'ordre qu'il instaure. Ce qui ne fait pas partie de l'État n'a droit qu'à la justice qu'il décidera en toute légitimité. Cette légitimité s'accompagne de la loi du talion, qui requiert réciprocité et proportionnalité. Être tué pour avoir tué n'a ainsi aucune logique d'un point de vue individuel mais a toute sa logique aux yeux de l'État. C'est une forme d'auto-justice par suprématie, interdisant par là même l'auto-justice à un individu en particulier (qui se revendiquerait alors une suprématie qu'il n'a pas). Nous remarquerons plus d'un siècle après Hugo que le fait de juger en établissant la justice comme un principe de raison

1 C. GOBLOT-CAHEN. « Qu'est-ce que punir ? », *op. cit.* p. 97

2 V.H. *DJ*, p. 30

absolue amène une possibilité d'aveuglement et d'erreurs judiciaires par un système qui ne parvient pas à se remettre en question. L'État est par ailleurs dans l'impossibilité de réparer ses propres crimes si la justice agit selon la loi du talion. Hugo propose des solutions pour pallier l'impasse d'une société aveugle.

B/ LA PLACE DE L'HOMME DANS LE SYSTEME JUDICIAIRE

a) Droit et devoir comme insertion sociale

Cette suprématie de la justice sur l'homme, le fait qu'elle ait droit de vie ou de mort sur lui, implique qu'elle considère sa liberté comme une simple cession, qu'elle peut retirer. La liberté comme droit naturel ne serait qu'un droit sociétal, qui prend fin lorsque l'on renonce à la société (ou lorsque la société renonce à nous). Il en est de même pour la vie avec une justice qui pratique la peine capitale. L'emprisonnement, solution proposée par Hugo, prive de la liberté mais permet une rééducation de l'individu. Il a pour but de permettre une purge (d'où l'expression *purger une peine* plutôt que *subir une peine* dans le cas de la peine capitale) et une réinsertion sociale. La purge est un terme souvent employé pour désigner un mal nécessaire, mais il ne s'agit au départ que de purifier l'individu. L'emprisonnement est avant tout un isolement, et peut procéder à une correction autant qu'à une dégradation de l'individu. C'est une façon de mettre, comme le recommande Hugo, l'individu face à sa conscience, et de lui laisser le temps de regretter ce qu'il a fait et de se reconstruire. Toutefois, l'isoler avec d'autres criminels ne saurait aider à la réinsertion sociale. L'emprisonnement même est remis en cause avec notre système contemporain émergent de la surveillance électronique : la liberté n'est plus retirée à l'individu, mais il est surveillé, subit des restrictions géographiques, et par conséquent vit à travers une décision judiciaire. Dans cet exemple, la punition n'est plus présente en tant que telle. À l'inverse, le bagne consiste au XIX^e siècle à punir l'individu sans lui laisser de possibilité de réinsertion. Il travaille toujours activement, mais n'a plus la moindre liberté ni, bien sûr, le moindre salaire. Le bagne est un pur profit de l'État. Il est aussi ce qu'il y a de pire pour un homme, qui n'est alors ni libre de sa personne, ni libre de ses mouvements. N'oublions pas que notre condamné lui préfèrera longtemps la mort. Victor Hugo propose, à l'inverse de ce système, celui de la réinsertion, ou de l'emprisonnement, qui la permet, tout du moins.

Par ailleurs, l'emprisonnement n'est pas forcément un répit comme nous pourrions l'imaginer : il peut également, comme l'énonce Robert Badinter en parlant de la peine de mort, « couper vivant un homme en deux¹ », moralement plutôt que physiquement. Il est logique que Hugo réclame une réforme de la justice pour admettre une généralisation de l'emprisonnement, car celui-ci nécessite une admission et une étude approfondie de la personnalité de l'individu. C'est dans ce sens que la justice se développera par la suite, comme l'avait prédit Hugo. Le criminel n'est pas le même s'il vient d'un milieu social défavorisé : « Le mal éternel du crime que veut juguler celui de la guillotine naît de la pauvreté et de l'injustice sociale² ».

La justice cherche avant tout un individu, un unique responsable. De par son comportement, la société lui laisse des droits parce qu'il les mérite. Au regard de la société, le droit n'est donc qu'un mérite. Les droits et les devoirs sont ce qui rattache l'homme à la société, et sont complémentaires : il n'y a pas de droit sans devoir, et inversement. L'individu est rattaché à la société par ce qu'il doit respecter ; le respect qu'il a pour la société est mutuel, et peut mutuellement s'effacer. La subjectivité dont fait preuve Hugo dans sa volonté de sensibiliser à la peine de mort rapproche le système judiciaire de l'individu impuissant qui lui fait face. L'individu n'est pas assez élevé pour comprendre une société qui se fait spontanément sa propre justice. De fait, « la loi ignore presque le droit³ ». D'où le fait que, pour Hugo, « Ce drame judiciaire comme cadre pathétique de la catastrophe individuelle doit bouleverser les cœurs plutôt que mobiliser la raison⁴ ». L'individu étant foncièrement renié en tant que personne sur ce plan, la peine de mort lui interdit toute possibilité de réinsertion et marque l'acmé du manque de discernement du crime et de considération de l'individu par la société. Pourtant, l'emprisonnement est un système qui permet d'organiser la réinsertion sociale, et permet une sécurité communautaire qui n'empiète pas sur la sécurité individuelle avec ce que Hugo considère comme des crimes d'État.

Les droits et les devoirs sont ainsi intrinsèquement liés à la société. Les conserver permet à l'individu d'être jugé en tant que tel, et non plus en tant que renégat. Une fois encore, nous voyons que notre système judiciaire actuel procède ainsi et ne peut donner lieu à un procès qu'en fonction des droits que l'accusé conserve : lors de

1 BADINTER, Robert. *L'Abolition*. Paris : Fayard, 2000, I, 2, *le choix des témoins*

2 PORRET, Michel. « Un échafaud romantique contre la peine capitale », *Critique* 6/2009 (n° 745-746), p. 596

3 V.H. *L'Homme qui rit*, *op. cit.* II, 4, 8, p. 506

4 M. PORRET. « Un échafaud romantique contre la peine capitale », *op. cit.* p. 602

l'interpellation d'une personne, la première chose à faire pour les forces de l'ordre est de lui lire ses droits, sans quoi la procédure judiciaire ne peut aboutir. La justice ne s'appuie ni sur le plaignant, ni sur le crime : elle s'appuie sur le criminel. C'est une manière pour Victor Hugo de défendre les criminels : « Nous devons proportionner le châtement, non au crime qui est grand, mais au criminel qui est petit¹ ». Une justice qui renie l'individu a toute possibilité de profiter pleinement de la loi qui lui confère son pouvoir, négligeant au nom de cette loi l'article II de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ». Avec l'instauration de la peine de mort, l'État même, censé protéger l'individu, n'est plus sûr pour lui.

b) Manichéisme entre justice et peine de mort

Si l'on considère le fait que la justice est un devoir, cela signifie qu'elle est créée en tant qu'institution qui ne relève pas des sentiments mais des faits. Une loi peut se renforcer uniquement parce que le crime la concernant se généralise. Par exemple, la législation concernant le code de la route de nos jours se renforce au vu du nombre de tués annuels. Par comparaison, la peine de mort ne fait appel ni aux sentiments ni à la peur des statistiques. La justice, nécessaire, est utile. Hugo nous dit que la peine de mort n'est pas utile, l'emprisonnement est suffisant. Mais surtout, la justice est morale tandis que la peine de mort, qui n'est qu'une simple vengeance selon Hugo, ne l'est pas. Car dans son optique, la peine de mort est une vengeance, et ne fait pas partie de la justice. Tuer moralement et physiquement un homme est indigne de la société. Pour les condamnés, « leur vie se borne à attendre ce qui va l'interrompre² ». Tuer au nom de la morale et de la justice est un non-sens. Prévenir le crime, c'est le réparer et non se contenter de le réprimer. Le réprimer, même en faisant un exemple, est inutile et n'instaure pas l'ordre, bien au contraire. Le système judiciaire ne doit pas provoquer un cercle vicieux : s'il bafoue les droits d'un individu, les autres auront d'autant moins de scrupules à aller à l'encontre de la loi ou de la morale. La répression d'un seul ne corrige

1 V.H. *Choses vues*. Anthologie (édition enrichie). *Lors du procès de Joseph Henry*. Paris : Le Livre de Poche, 2013

2 GENEVRAY, Françoise. « Le condamné à mort chez Victor Hugo et Leonid Andreev : éléments d'un parallèle », *L'information littéraire* 2/2001 (Vol. 53), p. 45

pas les autres : comme le dit Victor Hugo, les criminels, s'ils agissent en toute conscience de cause, ne feront que mieux préparer leur crime. On peut agir librement mais de manière immorale. Par exemple, « [Victor Hugo] s'était opposé sans succès à la peine capitale infligée à Pierre Lecomte qui avait attenté à la personne de Louis-Philippe et qui, selon [lui], n'avait pas agi “dans la pleine possession de sa liberté morale¹” ». Cette expression remplace la notion de libre-arbitre, car l'on agit toujours par libre-arbitre, mais sans être pour autant conscient de la portée morale de l'acte.

Qu'est-ce que la morale, si elle autorise la peine de mort dans le système judiciaire ? Selon Charles Péguy, « La morale est un enduit qui rend l'homme imperméable à la grâce² ». Ce qui signifie que la morale n'est qu'un principe inventé par l'homme, principe qui se tient à la loi du talion, autrement dit qui peut justifier tous les crimes : la justice tue en dénonçant une immoralité. La morale n'est pas la même pour chaque individu et ne s'applique pas toujours à la loi, qui est décidée par des individus. Sous prétexte d'une morale, l'homme ne réfléchit plus par lui-même et est désarçonné face à ce qu'il considère comme immoral. La morale peut devenir principe aveugle et ne fait pas appel à la sensibilité de l'individu. C'est au nom de la morale que l'on pratique ainsi des actes inhumains, que l'on ne veut pas voir comme tels parce qu'on les justifie. Un crime se combat par la justice davantage que par la simple idée de morale, la justice étant un traité construit et réfléchi de la morale qui peut alors s'appliquer sur la population : elle n'est que le relais entre la morale et le peuple. Une justice qui tue considère mal la question de morale. Cela rejoint les écrits de Hugo : ce n'est pas le crime qu'il faut moralement considérer, ce sont les souffrances que ce crime occasionne, car « c'est la capacité à souffrir qui est moralement importante³ ». Faire souffrir un criminel avec la même violence que son crime revient à l'accompagner dans ce crime car, à son image, nous le tuons par choix. Après tout, la morale de Victor Hugo se borne au respect de la vie : « En dénonçant la peine capitale, Hugo plaid[e] par la négative pour la valeur incommensurable, indéfinissable et sacrée de la vie⁴ ». L'être humain a fondamentalement des droits que la justice ne doit pas pouvoir retirer. La loi tente de s'affranchir de la morale, parce qu'elle a pour but de punir des personnes qui ont

-
- 1 KOESTLER, Hugo. *Le combat pour l'abolition de la peine de mort*. Smets, Paul-F. / Mémoire. Bruxelles : Académie royale de Belgique, *Classe des lettres* / DL 2003, p.32
 - 2 RABATÉ, Dominique. *Modernités n. 25 : L'Art et la question de la valeur*. Presses universitaires de Bordeaux, 2007, p. 137
 - 3 <https://sites.google.com/site/wffaassociation/MDIATHQUES>, consulté le 16/04/14
 - 4 F. GENEVRAY. « Le condamné à mort chez Victor Hugo et Leonid Andreev : éléments d'un parallèle », *op. cit.* p. 52

été immorales. La justice du XIX^e siècle contrôle les droits humains ; mais l'individu a-t-il nécessairement besoin de droits judiciaires pour qu'on lui reconnaisse une importance morale et respecte ses intérêts ? La réponse est oui au XIX^e siècle et l'est toujours au XXI^e siècle.

Conclusion

Victor Hugo, très engagé sur la question de la peine de mort, donne beaucoup de lui-même dans *Le Dernier Jour d'un condamné*. Nous y voyons tout le style de l'auteur au service de sa vision d'un meilleur système judiciaire. À travers son personnage, qui n'est rien d'autre qu'un humain totalement déchu, il démontre son appartenance au peuple fondateur de la civilisation. Il compte ainsi toucher toute la population, mais également les hautes instances à travers cette conscience populaire. Pour provoquer un appel à la conscience, Hugo suscite la pitié en la personne de “son” condamné, en peignant le portrait d'un homme mentalement torturé. L'attente de la mort est une souffrance au-delà de toutes les souffrances mentales. S'il est considéré comme inhumain, l'homme est jeté au ban de la société et mis à mort. Ainsi, la société n'entendra plus parler de lui. Mais Hugo soutient l'humanité du condamné et la met face à l'inhumanité du châtement, totalement disproportionné. Il soutient également la vision d'un avenir meilleur, où la société considère les citoyens en tant que personnes humaines, et les corrige plutôt que d'effacer hâtivement ce qui n'est autre que ses propres erreurs. Le despotisme de la société ne va pas de pair avec le respect que l'on a pour elle. Elle doit avant tout respecter ses sujets et ne pas elle-même se prendre pour sujet. Hugo propose une société qui, en toute responsabilité, permet la réinsertion au même titre que l'insertion première d'une personne en son sein.

Si Victor Hugo préfère illustrer la peine de mort plutôt que se consacrer à la définir, il explique clairement ce qu'elle n'est pas : une véritable justice. Toute la rhétorique de Hugo sur la peine de mort s'attache à montrer le caractère inacceptable de la peine de mort. La justice, ayant pour appui juridique une notion bien subjective qui est celle de la morale, se l'approprie : la personne immorale est immorale, entendons par cela montrée du doigt, et punie. La loi s'affranchit des codes de conduite qu'elle dicte à ses citoyens. Pensons notamment aux politiciens corrompus dénoncés par Hugo, qui existent tant qu'existe la justice. La véritable morale, impartiale, non détenue par le gouvernement, la morale populaire, celle qui consiste à corriger l'homme plutôt que le punir, ne fait pas partie de la loi. Il n'y a rien de plus moral ni de plus logique que d'abolir la peine de mort, mais la justice n'est ni morale ni logique. Par voie de conséquence, elle considère, en opposition à Hugo, que ce qui est moral n'est pas

forcément logique. La morale que Hugo avance est en rupture avec le système dominant, celui qui peut dire qui peut vivre et qui doit mourir. La justice qu'il espère, qu'il décrit à travers cette pseudo-justice illusoire, est une justice fondée sur des valeurs, et si elle n'existe pas encore, ces valeurs existent, l'humanité existe, et amènera l'avènement de cette véritable Justice. Cette justice est ainsi sublimisée par Hugo car encore utopique. C'est l'engagement que porte Hugo à soutenir cette valeur face à la peine de mort qui la restitue, vibrante, prophétique, dans *Le Dernier Jour d'un condamné*.

Annexes

Exécution d'un condamné, pp. 28-29

Dans le midi, vers la fin du mois de septembre dernier, nous n'avons pas bien présents à l'esprit le lieu, le jour, ni le nom du condamné, mais nous les retrouverons si l'on conteste le fait, et nous croyons que c'est à Pamiers ; vers la fin de septembre donc, on vient trouver un homme dans sa prison, où il jouait tranquillement aux cartes : on lui signifie qu'il faut mourir dans deux heures, ce qui le fait trembler de tous ses membres, car, depuis six mois qu'on l'oubliait, il ne comptait plus sur la mort ; on le rase, on le tond, on le garrotte, on le confesse ; puis on le brouette entre quatre gendarmes, et à travers la foule, au lieu de l'exécution. Jusqu'ici rien que de simple. C'est comme cela que cela se fait. Arrivé à l'échafaud, le bourreau le prend au prêtre, l'emporte, le ficelle sur la bascule, *l'enfourne*, je me sers ici du mot d'argot, puis il lâche le couperet. Le lourd triangle de fer se détache avec peine, tombe en cahotant dans ses rainures, et, voici l'horrible qui commence, entaille l'homme sans le tuer. L'homme pousse un cri affreux. Le bourreau, déconcerté, relève le couperet et le laisse retomber. Le couperet mord le cou du patient une seconde fois, mais ne le tranche pas. Le patient hurle, la foule aussi. Le bourreau rehisce encore le couperet, espérant mieux du troisième coup. Point. Le troisième coup fait jaillir un troisième ruisseau de sang de la nuque du condamné, mais ne fait pas tomber la tête. Abrégeons. Le couteau remonta et retomba cinq fois, cinq fois il entama le condamné, cinq fois le condamné hurla sous le coup et secoua sa tête vivante en criant grâce ! Le peuple indigné prit des pierres et se mit dans sa justice à lapider le misérable bourreau. Le bourreau s'enfuit sous la guillotine et s'y tapit derrière les chevaux des gendarmes. Mais vous n'êtes pas au bout. Le supplicié, se voyant seul sur l'échafaud, s'était redressé sur la planche, et là, debout, effroyable, ruisselant de sang, soutenant sa tête à demi coupée qui pendait sur son épaule, il demandait avec de faibles cris qu'on vînt le détacher. La foule, pleine de pitié, était sur le point de forcer les gendarmes et de venir à l'aide du malheureux qui avait subi cinq fois son arrêt de mort. C'est en ce moment-là qu'un valet du bourreau, jeune homme de vingt ans monte sur l'échafaud, dit au patient de se tourner pour qu'il le délie, et, profitant de la posture du mourant qui se livrait à lui sans défiance, saute sur son dos et se met à lui couper péniblement ce qui lui restait de cou avec je ne sais quel couteau de boucher. Cela s'est

fait. Cela s'est vu. Oui.

Bibliographie

ŒUVRES DE OU AVEC LA PARTICIPATION DE VICTOR HUGO (V.H.)

- HUGO Adèle, V.H. *Victor Hugo raconté par Adèle Hugo*. Plon : Les mémorables, 1985, 861 p.
- HUGO Adèle, V.H. *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. Paris : Éditions J. Hetzel et Cie/A. Quantin, 1885, 878 p. (2 volumes 463 + 415 p.)
<http://visualiseur.bnf.fr/CadresFenetre?O=NUMM-37488&I=3&M=tdm> sur Gallica
VHRTV est une reprise de VHRAH, corrigé par les proches de Hugo dont Adèle elle-même.
- V.H. *Actes et paroles (Les 4 volumes) : Nouvelle édition augmentée*. Arvensa Éditions, 2014, 1327 p. Édition numérique :
<http://books.google.fr/books?id=FiPeAgAAQBAJ&pg=PA311&lpg=PA311&dqge&q=#v=onepage&q&f=false> sur Google Livres
- V.H. *Choses vues. Anthologie (édition enrichie)*. Paris : Le Livre de Poche, 2013, 768 p.
- V.H. *Œuvres complètes de Victor Hugo, Volume 1, Cromwell*. Paris : Houssiaux, 1864, 503 p. <http://books.google.fr/books?id=g5AAAAcAAJ&printsec=frontcover&dq=cromwell&hl=fr&sa=X&ei=KjckU8z9EKO00wXSqICAAG&ved=0CDcQ6AEwAQ#v=onepage&q&f=false> sur Google Livres
- V.H. *Le Dernier Jour d'un condamné - Claude Gueux - L'Affaire Tapner*. Préface de Robert Badinter. Paris : Le Livre de Poche, 1989, 281 p. (édition de référence de ce travail)
- V.H. *L'Homme qui rit*. Édition établie et annotée de Roger Borderie. Paris : Gallimard, 2002, 848 p.
- V.H. *Le Dernier Jour d'un condamné et autres textes sur la peine de mort*. Édition commentée par Mathilde Bernard. Paris : Hatier, 2012, 198 p.

OUVRAGES SUR VICTOR HUGO

Biographie de V.H. :

- BARBOU, Alfred. *Victor Hugo, sa vie, ses œuvres*. Paris : A. Duquesne, 1880, 17 cm ; 304 p.
- BARRÈRE, Jean-Bertrand. *Victor Hugo : l'homme et l'œuvre*. Paris : CDU-CEDES, 1984, 177 p. ; 23 cm
- DUBOIS, Pierre. *Bio-bibliographie de Victor Hugo : de 1802 à 1825*. Mémoire ou thèse : Thèse complémentaire. Université de Paris (1896-1968). Faculté des lettres. Paris : H. Champion, 1913, 241 p. ; 28 cm
- KAHN, François. *Victor Hugo : un révolutionnaire ; suivi de L'extraordinaire métamorphose*. [Paris] : Fayard, 2001, cop. 2001, 950 p. : couv. ill. ; 24 cm
- ULBACH, Louis. *La vie de Victor Hugo*. Paris : E. Testard, 1886, 217 p. : ill. ; 27 cm

V.H. par et pour le peuple :

- ANGRAND, Pierre. *Victor Hugo raconté par les papiers d'État*. Paris : Gallimard, impr. 1961, 288 p. ; 21 cm
- Notice rédigée d'après la couv. « Victor Hugo : l'élu du peuple » Dans : *Le Monde*. Hors-série. *Une vie, une œuvre*. Paris : Le Monde, 2012, 122 p. ; 24 cm
- PELLETAN, Camille. *Victor Hugo, homme politique*. Paris : E. Testard, 1891, 343 p., [x p. de pl.] ; 23 cm
- PHILIPPON, Colette. *L'idée de peuple chez Victor Hugo*. Mémoire ou thèse sous la dir. de M. Raoul Girardet. Paris : [s.n.], 1972, 112 p. ; 30 cm

OUVRAGES SUR LA RHETORIQUE

- PERELMAN, Chaïm. *L'empire rhétorique : rhétorique et argumentation - 2e éd. augmentée d'un index*. Paris : J. Vrin, 2002, 224 p. ; 18 cm
- PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie. *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique. Préface de Michel Meyer - 5e édition*. Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, cop. 1988, 19 cm

AUTRES OUVRAGES

- KHARBE, Ambreen Safder. *English Language and Literary Criticism*. New Delhi (India) : Discovery Publishing House PVT. LTD., 2009, 461 p.
- PASCAL, Blaise. *Pensées*. Édition présentée, établie et annotée par Michel Le Guern - [Nouvelle édition]. Paris : Gallimard, impr. 2004, 764 p. : couv. ill. en coul. ; 18 cm

I) SUR LA JUSTICE

Ouvrages :

- BACHELARD, Aimé. *Cours d'appel de Grenoble. Audience solennelle de rentrée du 2 octobre 1953. L'idée de justice dans l'œuvre de Victor Hugo*. Melin : impression administrative, 1953. 32 p. ; In-8°
- MARTIN, Laurent. *Victor Hugo, système et mœurs judiciaires de son temps : Les combats littéraires et politiques de l'auteur à l'endroit de la justice*. [s.l.] : [s.n.], 2002. Mémoire DEA : Droit et justice, Lille 2. 65 f. ; 30 cm
- MELKA, Pascal. *Victor Hugo : un combat pour les opprimés : étude de son évolution politique*. Paris : La Compagnie Littéraire-Brédys, 2008, 541 p.

Périodiques (revues) :

- GOBLOT-CAHEN, Catherine. « Qu'est-ce que punir ? », *Hypothèses* 1/2002 (mémoire), p. 87-97
- RABATÉ, Dominique. *Modernités n. 25 : L'art et la question de la valeur*. Presses universitaires de Bordeaux, 2007, 264 p.
- ZISSMANN, Claude. « Homme juste ou justice ardente ? », dans *Parade sauvage* [Mézières, Charleroi] 03, 1986.04, p. 036-038

Périodiques (journaux) :

- THINES, Georges. *Hugo et Kafka devant l'appareil de la justice*. *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littératures françaises* 65, no. 2 (1987) : 168-179

Contributions à des ouvrages collectifs :

- GOHIN, Yves. « Les réalités du crime et de la justice pour Victor Hugo avant 1829 »,

dans Hugo (Victor) : *Œuvres complètes* ; édition chronologique publiée sous la direction de Jean Massin ; t. 03 (1827-1830), p. *début2. Paris : *Club français du livre*, 1967, in-8 de 1527 p.

- LASTER, Arnaud. « La justice en accusation dans *Le Théâtre en liberté* », dans [Mélanges. Rosa, Guy] *Choses vues à travers Hugo* ; Études réunies par Claude Millet, Florence Naugrette et Agnès Spiquel -, p. 177-192. Valenciennes : Presses universitaires de Valenciennes, 2007, 430 p. ; 23 cm

- ROMAN, Myriam. « Rendre la justice dans les romans de Hugo : de quel droit ? », dans [Mélanges. Rosa, Guy] *Choses vues à travers Hugo* ; Études réunies par Claude Millet, Florence Naugrette et Agnès Spiquel, p. 167-176. Valenciennes : Presses universitaires de Valenciennes, 2007, 430 p. ; 23 cm

II) SUR LA PEINE DE MORT

Ouvrages :

- BADINTER, Robert. *L'abolition*. Paris : Fayard, 2000, 327 p.

- KOESTLER, Hugo. *Le combat pour l'abolition de la peine de mort : Camus, d'autres : textes, prétextes et paratextes*. Smets, Paul-F. / Mémoire. Bruxelles : Académie royale de Belgique, *Classe des lettres / DL 2003*. 93 p. ; 24 cm

- PICON, Jérôme et VIOLANTE, Isabel. *Victor Hugo contre la peine de mort ; précédé de L'acte et la parole, les stratégies de Victor Hugo contre la peine de mort ; et suivis de Sur la peine de mort en France de la Restauration au début de la IIIe République*. Paris : Textuel, DL 2001. 191 p.

- SZAC, Murielle. *Victor Hugo, non à la peine de mort*. Arles : Actes Sud junior, impr. 2008, cop. 2008. Collection : *Ceux qui ont dit non*. 95 p. : ill., couv. ill. ; 18 cm

- VALENTIN-MORY, Marie-Thérèse. *À partir de la peine de mort : réflexion sur la pensée de Victor Hugo*. Th. univ. Lett. Paris 4 : 1979

Périodiques (revues) :

- BADINTER, Robert. « Je vote l'abolition de la peine de mort », *L'Histoire* 1/2002 (n°261), p. 56-57

- GENEVRAY, Françoise. « Le condamné à mort chez Victor Hugo et Leonid Andreev :

éléments d'un parallèle », *L'information littéraire* 2/2001 (Vol. 53), p. 45-52

- LOWE-DUPAS, Hélène. « Innommable guillotine: La peine de mort » dans *Le Dernier Jour d'un condamné et Histoire d'Hélène Gillet. Nineteenth-Century French Studies* 23, no. 3-4 (1995 Spring-Summer 1995) : 341-348
- MORISI, Ève Célia. « Literature in Extremis: The Poetics and Ethics of Capital Punishment in the Works of Victor Hugo, Charles Baudelaire, and Albert Camus ». *Dissertation Abstracts International, Section A: The Humanities And Social Sciences* 72, no. 9 (March 2012) : 3291
- NAUDIN, Marie. « Hugo et Camus face à la peine capitale ». *Revue d'histoire Littéraire de La France* 72, (1972) : 264-273
- PORRET, Michel. « Un échafaud romantique contre la peine capitale », *Critique* 6/2009 (n° 745-746), p. 592-602
- RILEY, Elizabeth Rose. « La voix qui sort de l'ombre : Victor Hugo's *Le Dernier Jour d'un condamné* ». *Dissertation Abstracts International, Section A: The Humanities And Social Sciences* 59, no. 1 (July 1998) : 190
- SAVEY-CASARD, Paul. « Victor Hugo et la peine de mort ». *Mercure de France* 334, (1958) : 641-653
- VERNIER, France. « Cela “fait mal et ne touche pas” ». *La Pensée : Revue du Rationalisme Moderne* 245, (1985) : 41-57

Périodiques (journaux) :

- BIASI, Pierre-Marc de. « Hugo contre la peine de mort ». *Magazine Littéraire* 405, (January 2002) : 36-37
- SAINT HILAIRE, Hervé de. « Un censeur pour l'échafaud ». *Figaro* (Supplément), (2002) : 86-87
- SAVEY-CASARD, Paul. « Le crime et la peine dans l'œuvre de Victor Hugo ». Paris, France : *UP de France*, 1956

Contributions à des ouvrages collectifs :

- DANON, Lucien. « Victor Hugo et la peine de mort », dans *Autour de L'Exécution de Troppmann d'Ivan Tourguéniev : actes du Colloque sur la peine de mort dans la pensée philosophique et littéraire*, [Paris, 1^o octobre 1979] -, p. 025-030. Paris : Association des

amis d'Ivan Tourguéniev, Pauline Viardot et Maria Malibran (impr. Vrac), 1980, 113 p. ; 24 cm

- GLEIZES, Delphine. « L'acte et la parole, les stratégies de Victor Hugo contre la peine de mort », dans *Victor Hugo contre la peine de mort ; textes réunis et présentés par Jérôme Picon et Isabel Violante ; avant-propos de Robert Badinter*, p. 015-041. Paris : Textuel (Grigny : Impr. IBP), 2001, 191 p., ill. ; 21 cm

III) SUR LE *PATHOS*

Ouvrages :

- FUMBA, Pierrette. *L'expression de la douleur dans le dernier jour d'un condamné de Victor Hugo*. Mémoire de maîtrise : Lettres modernes : Lyon 3 : 1985. 1 vol. (111 f.) ; 30 cm

Périodiques (revues) :

- BROMBERT, Victor. « Prison de la pensée. Le condamné de Victor Hugo » in : *L'Arc* 57 [numéro spécial Victor Hugo], avril-juin 1974, p. 6-14

- COMEAU, Paul T. « La rhétorique du poète engagé. Du *Dernier jour d'un condamné* à *Claude Gueux* » in : *Nineteenth Century French Studies* 16, 1987-1988, p. 59-77

- GENEVRAY, Françoise. « L'autopsie intellectuelle du condamné. Victor Hugo et Leonid Andreev » in : *Comparatistica* 08, 1996, p. 47-60

- LE MARINEL, Jacques. « La tragédie du langage dans *Le Dernier jour d'un condamné* » in : *École des lettres* 85-13, juillet 1994, p. 63-79

- MILLET, Claude. « « Commençons donc par l'immense pitié » (Victor Hugo) », *Romantisme* 4/2008 (n° 142), p. 9-23

- VALLOIS, Marie-Claire. « Écrire ou décrire. L'impossible histoire du sujet dans *Le dernier jour d'un condamné* » in : *Romantisme* 15-48, avril-juin 1985, p. 91-104

Périodiques (journaux) :

- ROUSSET, Jean. « *Le Dernier Jour d'un condamné* ou l'invention d'un genre littéraire ». In *Hugo dans les marges*, 35-50. Geneva: Zoé, 1985

Contributions à des ouvrages collectifs :

- LAFORGUE, Pierre. « La Sorbonne et La Tronche. Poétique et politique du sujet décapité dans *Le Dernier jour d'un condamné* » in : [p. 33-46] Laforgue (Pierre), *Hugo. Romantisme et révolution* – Besançon : Presses Universitaires Franc-Comtoises, Collection Littéraires, 2001, 272 p. ; diffusion : Paris : Les Belles Lettres

- « *Le Dernier jour d'un condamné* : une intervention de l'écriture dans l'histoire » in : [p. 131-144] *L'Écriture et l'Histoire*. Actes du Colloque organisé par le Département de Français (7-8 et 9 novembre 1895) de la faculté des lettres de la Manouba – Tunis : Publications de la Faculté des lettres de la Manouba, Série Colloque 5, 1991

- MIGOZZI, Jacques. « L'engagement d'une écriture. Stratégies énonciatives du *Dernier jour d'un condamné* à Claude Gueux » in : [p. 83-93] *G comme Hugo*. Textes réunis par Antoine Court et Roger Bellet – Saint-Étienne : Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Expression Contemporaine, Travaux de l'Université de Saint-Étienne 55, 1987, 119 p.

Mots-clés :

- justice
- morale
- pathétique
- peine de mort

Résumé

La notion de justice est-elle si simple dans *Le Dernier Jour d'un condamné* ? Victor Hugo la met à l'encontre de celle d'une autre Justice, d'une justice véritable, transcendante, qui n'est pas celle des hommes. Les hommes en sont indignes car la société déconsidère la morale dans la justice qu'elle offre à ses sujets. La foule comme les institutions sont immorales devant la peine de mort qui profite d'une pleine légalité. L'auteur donne de toute sa personne à cet ouvrage pour redéfinir ce que représente à nos yeux la justice comme valeur. Décrire l'inhumanité de la peine et rendre compte de l'humanité du condamné, de sa soif de la vie et de sa peur de la mort, sont pour Hugo le gage d'une prise de conscience et d'un avenir meilleur, profitable à tout homme libre.